

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

numéro
CC_251127_30

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt sept novembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	39
exprimés	43
vote	
pour	43
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Françoise OLIVIER à Valérie ROUVEIROL, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Luc BEVILACQUA, Izia GOURMELON, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Sophie PRADEL, Michel DRUENE.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D. 5211-18-1 précisant les modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus,

VU les articles 13 et 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui prévoit que ce rapport « *est transmis aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante et est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville (de département ou de région, ou au siège de l'EPCI), dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.* »

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale : si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions et ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Ouï l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

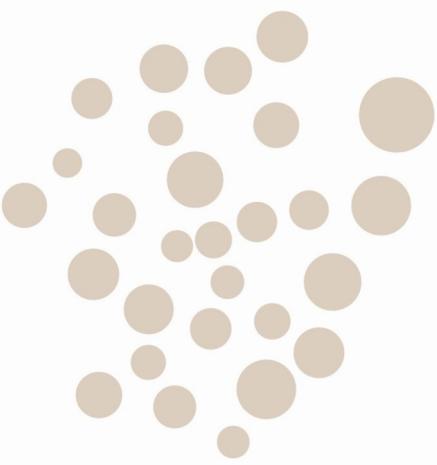
Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2026,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de l'existence du Rapport relatif aux Orientations Budgétaires (ROB), annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251127-lmc122589-DE-1-1
Date de télétransmission : 28/11/25
Date de publication : 03/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt sept novembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI



Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Article L. 2312-1 CGCT

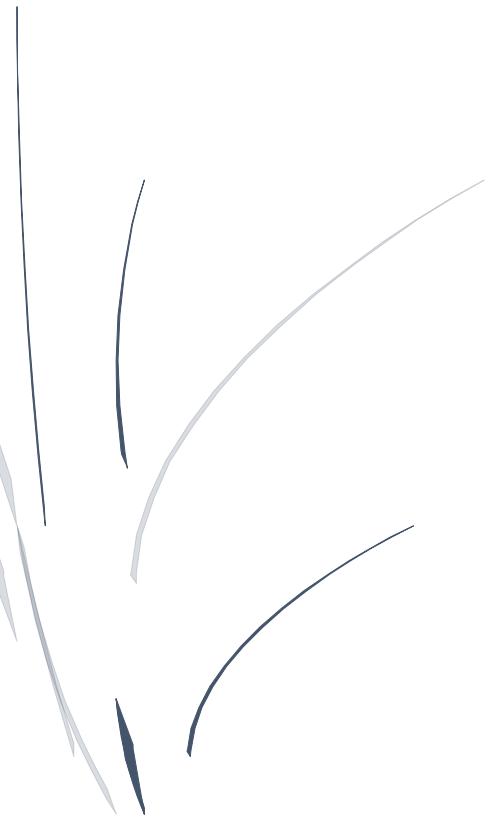


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT.....	3
INTRODUCTION.....	4
I° COMPRENDRE LE PASSE POUR MIEUX DÉCIDER DE L'AVENIR.....	5
A. Rétrospective financière (2019-2025).....	5
1. La section de fonctionnement.....	5
2. Les ratios de gestion.....	10
3. La section d'investissement.....	11
B. La dette : encours et profil (budget principal).....	12
C. Les ressources humaines (ensemble de la collectivité).....	13
II° LES PROJECTIONS 2026.....	16
1. L'activité économique française résiste à l'incertitude.....	16
A. L'incertitude internationale (source PLF 2026).....	16
B. Croissance économique française : des prévisions à 0,9% en 2025 et à 1% en 2026 (source caisse d'épargne).....	16
C. Inflation : une inflation de 1% en 2025 et de 1,7% en 2026 (source caisse d'épargne).....	17
D. Coup de frein sur l'emploi (source caisse d'épargne).....	17
E. La situation des finances publiques (source PLF 2026).....	18
F. Les dispositions des projets de lois de finances et de finances de la sécurité sociale 2026 concernant les collectivités locales.....	18
2. Les grandes tendances du budget 2026.....	21
A. La section de fonctionnement.....	21
B. Les ratios de gestion.....	22
C. La section d'investissement.....	23
IV° LES BUDGETS ANNEXES.....	24
1. Le budget annexe office du tourisme.....	24
2. Le budget annexe office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.....	24
3. Le budget annexe ZAE/PAE.....	24
4. Le budget annexe DSP du camping intercommunal.....	24
5. Le budget annexe extension de la ZAE les rocailles.....	24
V° LES BUDGETS ANNEXES DU SIELL.....	25
1. Le budget annexe eau potable.....	26
A. La section d'exploitation.....	26
B. La section d'investissement.....	28
C. La dette.....	28
2. Le budget annexe assainissement collectif.....	30
A. La section d'exploitation.....	30
B. La section d'investissement.....	32
C. La dette.....	32
3. Le budget annexe assainissement non collectif.....	33

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Mes chers collègues, chers concitoyennes et concitoyens, c'est avec plaisir que je vous présente le traditionnel rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui vise à éclairer le débat sur les orientations budgétaires (DOB) de notre collectivité pour l'année 2026.

Ce débat d'orientation sera le dernier de notre mandature. Il reviendra sur les évolutions de ces dernières années et sur les perspectives pour l'année 2026.

En 2025, dans un contexte national et international difficile, la CCLL, par ses décisions sur la gestion de ses politiques publiques et par des équilibres financiers nouveaux avec les communes membres, a réussi à maintenir sa situation financière à des niveaux acceptables.

Comme en 2025, l'environnement financier dégradé et incertain dans lequel évoluent les collectivités demeure en 2026. Si certaines contraintes ont été instaurées en 2025 perdureront en 2026 : hausse des taux de cotisation patronale à la CNRACL, gel des fractions TVA censées compenser les suppressions de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Taxe d'Habitation (TH), etc., de nouvelles mesures sont envisagées par les décideurs nationaux. Ces dernières sont pour la plupart injustes et génératrices à terme de graves difficultés financières pour les collectivités qui sont par ailleurs confrontées à de nouveaux besoins exprimés par nos concitoyens et à un accroissement de normes décidées par l'Etat. Ces injonctions contraires nécessitent un portage politique fort, une prudence dans la gestion et une réflexion sur les politiques publiques locales.

Le budget 2026 qui vous sera proposé a été construit à l'aune du projet de loi de finances 2026 déposé par le gouvernement en octobre dernier. S'il veillera à respecter des équilibres budgétaires acceptables, c'est probablement le dernier budget pouvant acter la continuité des politiques publiques menées en l'état. Il appartiendra aux élus de la prochaine mandature d'engager une réflexion sur le maintien ou l'étendue des politiques menées.

INTRODUCTION

Ce rapport est établi en vertu de l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invite les collectivités locales à engager un débat sur les orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion pour les membres du conseil communautaire d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la collectivité ainsi que de la politique d'équipement.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais il préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il permet d'améliorer l'information transmise au conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, avec notamment une analyse rétrospective permettant d'appréhender les perspectives 2025 tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Nécessité d'une délibération :

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans le compte-rendu de séance. Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes de plus de 3500 habitants au président de l'EPCI dont elles sont membres, dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, le ROB doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

Précisions

Les chiffres relatifs à l'exercice 2025 sont prévisionnels (compte administratif anticipé ou CAA) et ne permettent que de donner une tendance sur les résultats attendus.

Les prévisions chiffrées pour 2026 sont susceptibles de modifications lors du vote du budget.

I° COMPRENDRE LE PASSE POUR MIEUX DÉCIDER DE L'AVENIR

Afin de mieux comprendre la situation de la collectivité, il vous est proposé de faire une analyse financière rétrospective et comparative de la collectivité.

Pour rappel, la collectivité gère plusieurs budgets :

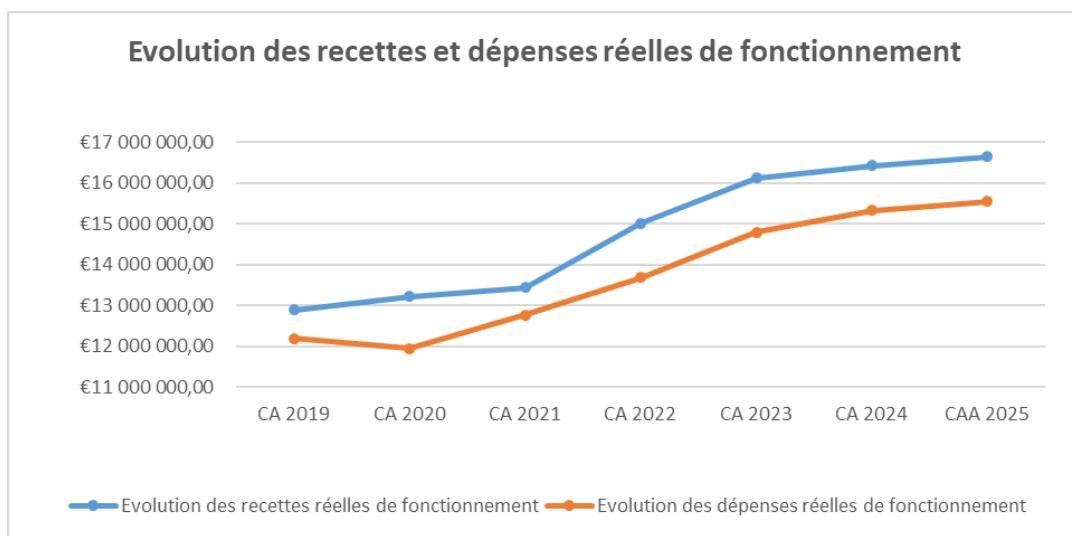
Budget	Date de création	Nature activité	Périmètre	Recettes réelles BP 2025
Principal		SPA		21 803 868,81 €
Office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture	01/01/2014	SPA	Aide au développement et promotions des activités économiques du territoire	76 955,00 €
Office de tourisme	01/01/2010	SPA	Promotion touristique du territoire	594 812,00 €
Zone d'Activité Economique / Parc d'Activité Economique	01/01/2012	SPIC	Développement de zones d'activité économique	147 923,00 €
Extension ZAE les rocallles	01/01/2025	SPIC	Développement de zones d'activité économique	300 000,00 €
DSP camping intercommunal baie des vailhés	01/01/2025	SPIC	Gestion du camping intercommunal par DSP	40 000,00 €
SPANC (SIELL)	01/01/2009	SPIC	Service public d'assainissement non collectif	51 506,00 €
Eau potable (SIELL)	01/01/2021	SPIC	Service public de distribution d'eau potable	4 975 300,00 €
Assainissement collectif (SIELL)	01/01/2021	SPIC	Service public d'assainissement collectif	2 777 100,00 €
			TOTAL DES RECETTES REELLES	30 767 464,81 €

A. Rétrospective financière (2019-2025)

Compte tenu des volumes financiers, cette partie ne portera que sur le budget principal.

1. La section de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	Evolution sur la période en %	TCAM
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	12 888 321,31 €	13 222 925,39 €	13 438 987,68 €	15 009 692,74 €	16 122 238,52 €	16 434 544,84 €	16 647 587,01 €	29,17 %	4,36 %
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	12 186 132,16 €	11 941 623,39 €	12 763 418,72 €	13 688 000,56 €	14 801 787,41 €	15 330 369,78 €	15 549 733,36 €	27,60 %	4,15 %



Sur la période, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (+29,17%) a été légèrement supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+27,60%).

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS REPRISES DE PROVISIONS									
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	Evolution sur la période en valeur	TCAM
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	346 265,06 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	295 547,57 €	214 150,00 €	- 132 115,06 €	-7,70 %
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 815 197,55 €	1 809 563,00 €	611 872,91 €	7,12 %
73/731 - IMPOTS ET TAXES	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 949 692,04 €	11 101 642,01 €	2 325 953,97 €	4,00 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 022 784,04 €	3 308 524,00 €	976 166,32 €	6,00 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	331 022,34 €	213 708,00 €	49 919,22 €	4,53 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	307 764,11 €	45 295,70 €	20 301,30 €	- €	72 531,66 €	-100,00 %
TOTAL RRF	12 888 321,31 €	13 222 925,39 €	13 438 987,68 €	15 009 692,74 €	16 122 238,52 €	16 434 544,84 €	16 647 587,01 €	3 759 265,70 €	4,36 %

Le chapitre 013 – atténuations de charges : ce chapitre concerne les recettes liées aux opérations de stockage et aux remboursements de rémunération du personnel de la collectivité (indemnités journalières de la sécurité sociale, indemnités de l'assurance statutaire du personnel, financement des contrats aidés, etc.). Ces recettes sont difficilement prévisibles.

Le chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses est en progression sur la période (+611k€).

L'essentiel de l'augmentation s'explique par :

- la mutualisation et les remboursements de frais entre collectivités et entre le budget principal et ses budgets annexes,
- la progression des recettes issues des compétences jeunesse et enfance du fait de l'accroissement de la fréquentation et de l'évolution du périmètre du service (crèche des Boskinous),
- les évolutions tarifaires sur les différents services proposés aux usagers (enfance/jeunesse, culture, musée...),
- l'extension de la redevance spéciale sur la collecte des déchets des professionnels a généré une recette complémentaire sur la période.

Le chapitre 73 – impôts et taxes (73 et 731 suite au passage en M57 en 2024)

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	Hausse en volume sur la période	Hausse en % sur la période	Taux de croissance annuel
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	4 096 588,00 €	4 285 503,00 €	2 091 940,00 €	2 697 948,00 €	2 998 753,00 €	3 100 785,00 €	3 095 413,00 €	-1 001 175,00 €	-24,44 %	-4,56 %
CVAE PUIS FRACTION DE TVA SUPRESSION CVAE	308 888,00 €	351 875,00 €	335 206,00 €	352 956,00 €	378 369,00 €	377 791,00 €	382 346,00 €	73 458,00 €	23,78 %	3,62 %
FRACTION DE TVA SUPRESSION TAXE HABITATION	0,00 €	0,00 €	2 178 061,00 €	2 388 624,00 €	2 453 833,00 €	2 453 113,00 €	2 459 701,00 €	2 459 701,00 €	-	-
REGULARISATIONS POSITIVES FRACTIONS TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 574,00 €	7 574,00 €	-	-
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	219 516,00 €	236 257,00 €	200 535,00 €	143 977,00 €	375 481,00 €	266 391,00 €	265 010,00 €	45 494,00 €	20,72 %	3,19 %
IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	190 730,00 €	192 831,00 €	194 037,00 €	210 350,00 €	212 338,00 €	238 576,00 €	242 871,00 €	52 141,00 €	27,34 %	4,11 %
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	40 701,00 €	14 434,00 €	9 536,00 €	15 538,00 €	75 836,00 €	86 708,00 €	55 000,00 €	14 299,00 €	35,13 %	5,15 %
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	671 324,04 €	775 841,01 €	104 516,97 €	15,57 %	2,44 %
FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	270 780,00 €	290 050,00 €	301 846,00 €	292 125,00 €	287 112,00 €	274 605,00 €	255 274,00 €	-15 506,00 €	-5,73 %	-0,98 %
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	2 601 807,00 €	2 656 529,00 €	2 661 044,00 €	2 772 667,00 €	2 954 100,00 €	3 110 362,00 €	3 193 430,00 €	591 623,00 €	22,74 %	3,47 %
TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	375 354,00 €	376 097,00 €	370 232,00 €	370 875,00 €	370 076,00 €	370 037,00 €	369 182,00 €	-6 172,00 €	-1,64 %	-0,28 %
Total	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 949 692,04 €	11 101 642,01 €	2 325 953,97 €	26,50 %	4,00 %

Entre 2019 et 2021 les recettes sont en progression mesurée (+238k€), puis elles croissent très fortement entre 2021 et 2023 (+1,7M€) en raison du recours au levier fiscal en 2022, à la hausse nationale des bases d'imposition dans un contexte de forte inflation (+3,5% en 2022, +7,1% en 2023) et jusqu'en 2023 au dynamisme de la fraction de TVA en substitution de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Depuis 2024 on observe une stabilité des recettes qui provient :

- du gel de la fraction de TVA. Pour rappel, cette fraction de TVA fait suite à la suppression de taxe d'habitation (2021) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (2024). Si la CVAE était plus variable, la TH évoluait à minima au rythme de l'inflation. Avec la moindre collecte de TVA au niveau national en 2024, le gel de sa fraction reversée en 2025 et la perspective de moindre collecte de TVA nationale du PLF 2026, une nouvelle année blanche est attendue en 2026. La perte de dynamisme de cette compensation d'impôts locaux supprimés interroge sur l'équilibre financier de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE qui finalement pénalise les intercommunalités et le financement du service public local alors même qu'une perspective de recette dynamique avait été annoncée,

- la normalisation de l'évolution des bases d'imposition des impôts directs suite aux revalorisations historiques dues à l'inflation. En effet, en 2024 (+3,9%) et en 2025 (+1,7%) la revalorisation forfaitaire et automatique des bases d'imposition se normalise. Il faut noter en outre, qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la collectivité enregistre des variations des recettes issues de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en lien avec les stratégies d'optimisation des propriétaires et la faiblesse des contrôles effectués par l'administration fiscale,

- la révision libre des attributions de compensation, opérée en 2024, permet à l'intercommunalité de bénéficier d'une compensation des communes membres supplémentaire de près de 104k€ pour tenir compte du coût actualisé de l'exercice de la compétence enfance/jeunesse transférée il y a presque 15 ans à la CCLL.

Le chapitre 74 – Dotations et participations

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	Hausse en volume sur la période	Hausse en % sur la période
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	297 743,00 €	323 833,00 €	351 392,00 €	387 294,00 €	426 684,00 €	509 062,00 €	601 349,00 €	303 606,00 €	101,97 %
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	339 022,00 €	335 688,00 €	333 713,00 €	326 393,00 €	324 498,00 €	319 128,00 €	307 540,00 €	-31 482,00 €	-9,29 %
744 FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 758,98 €	12 144,51 €	5 745,32 €	7 000,00 €	7 000,00 €	-
74718 AUTRES	136 045,85 €	131 020,75 €	195 469,00 €	395 431,00 €	302 674,00 €	329 026,73 €		-	-
7472 REGIONS	61 500,00 €	112 200,00 €	99 788,68 €	79 597,15 €	130 599,04 €	57 038,91 €		-	-
7473 DEPARTEMENTS	110 195,34 €	213 659,70 €	127 463,24 €	159 775,26 €	188 606,82 €	95 312,98 €		-	-
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	-	-
74758 AUTRES GROUPEMENTS	0,00 €	52 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-	-
7477 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	0,97 €	0,00 €	14 340,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-	-
7478 AUTRES ORGANISMES	1 117 990,52 €	1 126 248,76 €	1 292 894,98 €	1 301 724,29 €	1 522 174,08 €	1 484 449,10 €	2 126 414,00 €	-	-
74833 ETAT- COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	58 987,00 €	55 374,00 €	150 630,00 €	156 882,00 €	170 086,00 €	204 240,00 €	211 523,00 €	152 536,00 €	258,59 %
74834 ETAT- COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	1 246,00 €	421,00 €	9 891,00 €	10 506,00 €	10 801,00 €	12 963,00 €	13 880,00 €	12 634,00 €	1013,96 %
74835 ETAT- COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	209 627,00 €	225 575,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-209 627,00 €	-100,00 %
748388 AUTRES	0,00 €	0,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	5 818,00 €	-
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-33 706,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Chapitre	2332 357,68 €	2576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 022 784,04 €	3 308 524,00 €	976 166,32 €	41,85 %

Comme pour le chapitre 73, entre 2019 et 2021 (+249k€), le produit des dotations est stable. Entre 2021 et 2025 il connaît une progression plus marquée (+727k€) découlant :

- d'une hausse de la dotation globale de fonctionnement (+224k€). Cette dotation, versée par l'État, a vocation à corriger les inégalités de richesse entre les EPCI et à encourager la mutualisation entre les communes et leur EPCI. L'enveloppe dédiée par l'État à cette dotation est en augmentation tous les ans,
- des compensations versées par l'État après la réduction de 50% des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels de 2021 qui a réduit le rendement des impôts directs locaux bénéficiant à la collectivité (cotisations foncières des entreprises et taxes foncières perçues sur les établissements industriels du territoire),
- de la participation de 35k€ versée à compter de 2025 par les communes membres de l'intercommunalité pour le financement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ma santé, ma Région,
- des dotations et participations versées annuellement par nos partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales, Département, Région...) versées annuellement pour le financement de certaines de nos compétences (notamment l'enfance/jeunesse).

Le chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Constituées pour l'essentiel des loyers des occupants du domaine public intercommunal et donations/legs de nos bienfaiteurs, ces recettes sont constantes sur la période sauf pour les exercices 2024 et 2025. En effet, on constate comptablement une augmentation provenant de deux phénomènes devant être retraités pour comprendre la situation : d'une part le passage à la nomenclature comptable M57 qui entraîne la fin de l'usage de certains comptes du chapitre 77 qui sont depuis 2024 constatés sur le chapitre 75 (legs, dons, mécénats, etc.) et, en 2024 et 2025 il a été procédé à des régularisations comptables : correction d'un rattachement et la réémission de certaines pénalités sur le musée.

Le chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 en 2024, ce chapitre n'a plus que vocation à enregistrer les annulations de mandat sur exercice antérieur. En 2024, il est constaté une annulation de mandat lié à une régularisation du capital décès versé aux ayants droits d'un agent.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS PROVISIONS									
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	Evolution sur la période en valeur	TCAM
011 - CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 597 031,68 €	2 932 606,56 €	2 796 380,49 €	2 936 357,19 €	519 875,43 €	3,30 %
012 - CHARGE DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 832 670,22 €	7 875 783,38 €	2 006 192,43 €	5,02 %
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 123 699,71 €	1 100 597,91 €	15 413,20 €	0,24 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 957,92 €	3 128 117,13 €	3 281 024,03 €	3 340 394,88 €	922 142,35 €	5,53 %
66 - CHARGES FINANCIERES	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	235 860,90 €	246 600,00 €	28 498,59 €	2,07 %
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	60 734,43 €	50 000,00 €	-128 520,80 €	-19,11 %
TOTAL DRF	12 186 132,16 €	11 941 623,39 €	12 763 418,72 €	13 688 000,56 €	14 801 787,41 €	15 330 369,78 €	15 549 733,36 €	3 363 601,20 €	4,15 %

Il faut signaler que les exercices 2020 et en partie 2021 ne sont pas représentatifs et qu'en conséquence les évolutions doivent être appréciées avec précaution. En effet, la crise sanitaire a profondément ralenti l'activité de la Communauté de communes, ce qui s'est traduit par une moindre dépense. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé modérément entre 2019-2021 (+577kM€ ou +2,34% par an en moyenne), et ont connu un fort développement entre 2021 et 2025 (+2,8M€ ou +5,06% par an en moyenne).

Le chapitre 011 – Les charges à caractère général

Sur 6 ans, les charges à caractère général ont été majorées de 520k€ (+21,51%).

Les principales majorations émanent de :

- le coût de la gestion de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui est monté en puissance depuis son instauration en 2018,
- l'augmentation des dépenses pour la gestion des bâtiments (maintenance, fluides, entretien courant) et le fonctionnement des services techniques,
- la montée en puissance des compétence enfance/jeunesse : nouveaux établissements, restauration scolaire, projets éducatifs...

Le chapitre 012 – Les dépenses de personnel

Principale hausse des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont progressé de 2M€ (+34,18%) sur la période 2019-2024, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,02%. On observe trois périodes. D'abord 2019-2021 avec une progression modérée (+396k€ ou +3,32% en moyenne par an) avec l'effet de la pandémie et la sous-activité de la collectivité, la reprise de la micro-crèche des Boskinous en 2021 (+100k€) et quelques créations de postes.

Ensuite, la période 2021-2024 durant laquelle les dépenses de personnel ont augmenté plus fortement (+1,6M€ ou +7,72% en moyenne par an) en lien avec les revalorisations salariales à hauteur de +331k€ (housse du point d'indice, revalorisation des bas salaires, etc.), la normalisation du fonctionnement de la collectivité suite à la période pandémique, le comblement de poste restés durablement vacants, la montée en puissance de la mutualisation avec la ville de Lodève et les créations de postes.

Et enfin, la période 2024/2025 qui est stabilisée.

L'analyse de la masse salariale doit être appréhendée avec vigilance car le degré de mutualisation entre la Communauté de communes et la Commune de Lodève, tout comme les remboursements sur rémunération des agents, peuvent fausser l'analyse.

Ainsi, il est nécessaire d'apprécier l'évolution de la masse salariale nette.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
charges de personnel brutes	5 869 591 €	5 886 431 €	6 266 265 €	6 997 150 €	7 132 787 €	7 832 670 €	7 875 783 €
Remboursement personnel mis à disposition	175 069 €	225 301 €	292 936 €	317 035 €	400 371 €	432 324 €	419 000 €
Remboursement de personnel affecté aux budgets annexes	111 962 €	0 €	92 237 €	116 207 €	144 320 €	82 050 €	95 270 €
Autres remboursement de dépenses de personnel (assurance statutaire, indemnités CPAM, contrats aidés, etc.)	178 516 €	192 645 €	228 039 €	292 629 €	280 493 €	195 336 €	114 150 €
charges de personnel nettes	5 404 043 €	5 468 485 €	5 653 053 €	6 271 279 €	6 307 604 €	7 122 960 €	7 247 363 €

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	TOTAL
Evolution des charges de personnel nettes	64 441 €	184 569 €	618 225 €	36 325 €	815 356 €	124 403 €	1 843 320 €
Augmentation liée aux mises à disposition et affectations	29 620 €	31 373 €	125 535 €	-92 028 €	19 624 €	50 298 €	164 423 €
Augmentation liée l'accroissement du recours à du personnel extérieur (GEEP)	117 512 €	342 168 €	222 373 €	-51 775 €	33 091 €	12 140 €	675 509 €
Augmentation liée à l'évolution des charges de personnel nettes propres	-82 691 €	-188 973 €	270 317 €	180 128 €	762 641 €	61 965 €	1 003 388 €

On constate que les charges de personnel nettes s'élèvent à 7,24M€ en 2025, soit 1,84M€ d'augmentation sur la période 2019-2025.

Pour expliquer l'évolution entre 2021/2025, il faut rappeler que suite aux arbitrages de 2017, différents recrutements ou remplacements ont été ajournés afin de rétablir les équilibres financiers de la collectivité initialement sur 2 ans, période prolongée durant la sous-activité des années COVID. Le rattrapage a donc été réellement constaté à partir de 2021.

Sur la période 2021/2025, les charges de personnel nettes propres s'alourdissent en raison :

- des revalorisations salariales qui se sont imposées à la collectivité sur la période (+331k€) :

Revalorisations salariales 2022/2024	
Revalorisation du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022	149 376,00
Revalorisation salariales des catégorie B de septembre 2022	4 779,00
Revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023	64 292,00
Revalorisation des bas de grille au 1er juillet 2023	39 983,00
Revalorisation du minimum de traitement de mai 2023	2 603,00
Revalorisation salariale avec l'ajout de 5 points à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024	70 418,00
Estimation hausse de la masse salariale sur l'année 2024	331 451,00

- des normalisations du fonctionnement des services après la période pandémique dans le secteur de l'enfance/jeunesse et du musée,
- la montée en puissance de la mutualisation,
- dans le secteur de l'enfance/jeunesse : la reprise en régie de la micro-crèche des Boskinous et l'évolution de la fréquentation de nos établissements,
- le glissement vieillesse-technicité (avancements de carrière des agents),
- les revalorisations prévues par la loi car, outre les revalorisations salariales mentionnées précédemment, d'autres dispositions sont venues renchérir le coût du travail (la prime de précarité sur les contrats courts, les hausses du SMIC),
- le comblement de postes restés vacants durablement : un directeur de l'administration générale, un chargé de stratégie foncière, un chargé de mission centre bourg, un conseiller en gestion,
- les créations de postes : de chargé de communication et deux apprentis dans la communication (graphisme et communication), des assistants de pôles pour les ressources, les services à la population et à la transition écologique, un directeur du pôle transition écologique et un ambassadeur du tri, un chargé de mission mobilité durable et un chargé de la police de l'urbanisme,
- les mouvements de personnel avec des départs et des arrivées sur des postes existants qui entraînent des variations d'une année sur l'autre (délai de recrutement, niveau de rémunération, etc.) ou en raison de l'absentéisme médical.

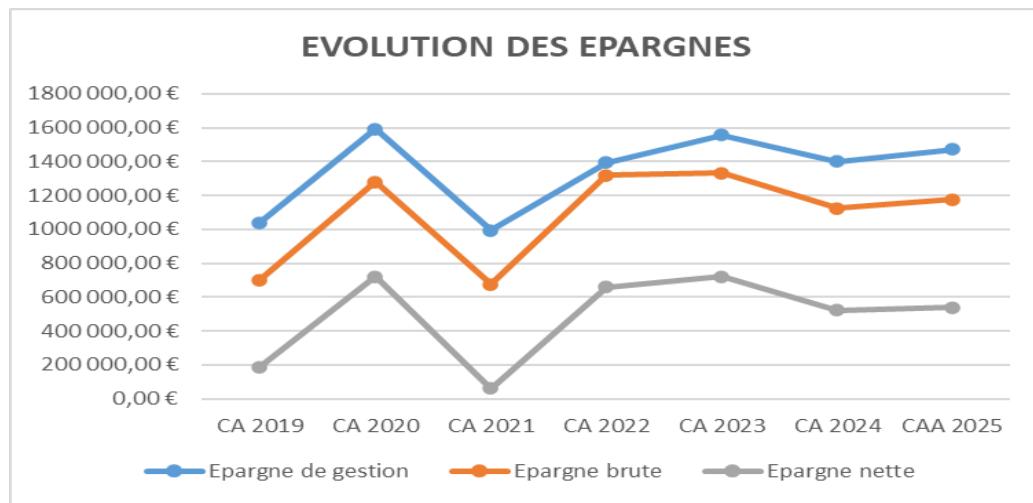
Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Les dépenses ont grimpé de 922k€ (+38,13%) sur la période. Cet alourdissement est porté principalement par la contribution au Syndicat Centre Hérault (traitement des ordures ménagères) qui est passée de 1 271 455€ en 2019 à 1 676 246€ en 2025 (+405k€).

Le reste de l'augmentation s'explique principalement par des changements de pratiques comptables afin de se mettre en conformité avec le plan comptable et pour profiter du FCTVA (remboursement par l'État de la TVA payée par la collectivité selon le compte comptable d'imputation et la nature de la dépense). Ainsi, l'imputation comptable des logiciels métiers utilisés par la collectivité est désormais au chapitre 65 (avant au chapitre 011). De même, par anticipation avant le passage à la M57, l'ensemble des subventions de fonctionnement versées à des tiers sont désormais imputées au chapitre 65 alors qu'avant une partie était imputée en 67.

2. Les ratios de gestion

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
70 Produits des services et ventes diverses	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 815 197,55 €	1 809 563,00 €
73 Produits des impôts et taxes	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 949 692,04 €	11 101 642,01 €
74 Dotations et subventions	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 022 784,04 €	3 308 524,00 €
75 Autres produits de gestion courante	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	331 022,34 €	213 708,00 €
013 Atténuation de charges	346 265,06 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	295 547,57 €	214 150,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	12 815 789,65 €	13 189 957,63 €	13 390 363,37 €	14 701 928,63 €	16 076 942,82 €	16 414 243,54 €	16 647 587,01 €
011 Charges à caractère général	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 597 031,68 €	2 932 606,56 €	2 796 380,49 €	2 936 357,19 €
012 Charges de personnel	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 832 670,22 €	7 875 783,38 €
65 Autres charges de gestion courante	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 957,92 €	3 128 117,13 €	3 281 024,03 €	3 340 394,88 €
014 Atténuation de produits	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 123 699,71 €	1 100 597,91 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	11 789 509,95 €	11 598 329,81 €	12 394 784,84 €	13 307 337,11 €	14 531 597,75 €	15 033 774,45 €	15 253 133,36 €
Retraitements des travaux en régie (+)	12 155,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 036,66 €	21 918,47 €	80 000,00 €
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1 038 435,53 €	1 591 627,82 €	995 578,53 €	1 394 591,52 €	1 558 381,73 €	1 402 387,56 €	1 474 453,65 €
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	235 860,90 €	246 600,00 €
Résultat financier (4)	-218 101,41 €	-220 461,20 €	-218 866,62 €	-216 037,92 €	-253 370,12 €	-235 860,90 €	-246 600,00 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	60 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	305 264,11 €	44 335,70 €	20 301,30 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	60 734,43 €	50 000,00 €
Résultat exceptionnel (5)	-117 989,14 €	-89 864,62 €	-101 142,95 €	140 638,58 €	27 516,16 €	-40 433,13 €	-50 000,00 €
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	702 344,98 €	1 281 302,00 €	675 568,96 €	1 319 192,18 €	1 332 527,77 €	1 126 093,53 €	1 177 853,65 €
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	602 178,15 €	638 200,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	186 916,27 €	722 124,94 €	60 179,23 €	659 065,78 €	721 992,24 €	523 915,38 €	539 653,65 €



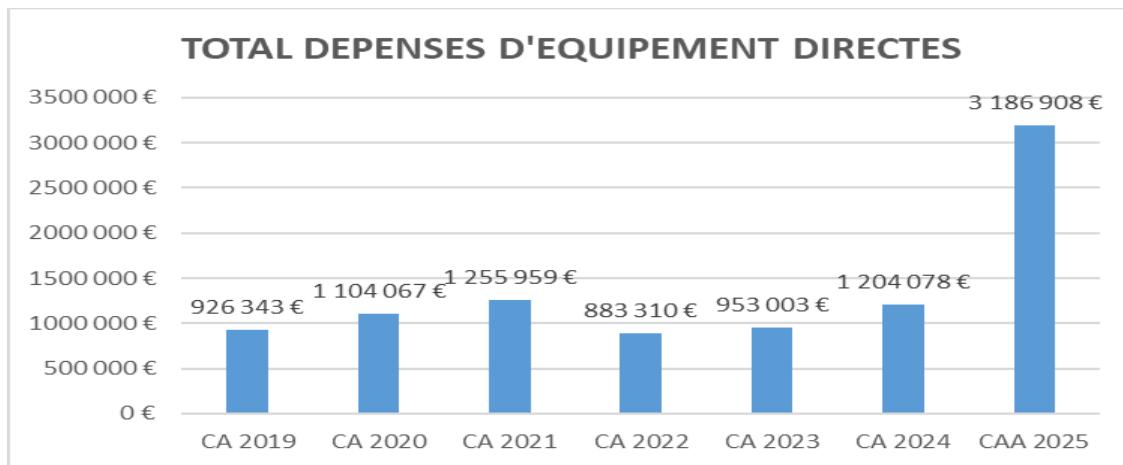
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
Epargne de gestion	1 038 435,53 €	1 591 627,82 €	995 578,53 €	1 394 591,52 €	1 558 381,73 €	1 402 387,56 €	1 474 453,65 €
Epargne brute	702 344,98 €	1 281 302,00 €	675 568,96 €	1 319 192,18 €	1 332 527,77 €	1 126 093,53 €	1 177 853,65 €
Epargne nette	186 916,27 €	722 124,94 €	60 179,23 €	659 065,78 €	721 992,24 €	523 915,38 €	539 653,65 €
Epargne de gestion en % des RRF	8,06%	12,36%	7,73%	10,83%	12,10%	10,89%	11,44%
Epargne brute en % des RRF	5,45%	9,95%	5,25%	10,25%	10,35%	8,75%	9,13%
Epargne nette en % des RRF	1,45%	5,61%	0,47%	5,12%	5,61%	4,07%	4,18%

Sur la période 2018-2020, les différents niveaux d'épargne sont en augmentation grâce aux efforts de gestion combinés à une évolution des recettes. 2020 reste une année atypique en raison des effets de la crise sanitaire. En 2021, les niveaux d'épargne retrouvent les niveaux dégradés de ceux constatés en 2018 car les recettes de fréquentation de certains services publics (culture, musée) tardent à retrouver l'ampleur d'avant la crise sanitaire.

En 2022, la situation financière de la collectivité s'améliore sensiblement dans son fonctionnement courant grâce au dynamisme des recettes fiscales (+902k€ entre 2021 et 2022). Certains éléments exceptionnels de 2022 doivent amener à nuancer cette situation, d'une part la dotation exceptionnelle de l'État de 92k€ au titre du filet de sécurité (versée l'année suivante) et par ailleurs la mise au recouvrement de pénalités liées à l'exécution de marché public (+268k€).

Au CAA 2025, il est attendu une stabilité des épargnes voire une sensible amélioration grâce notamment au dynamisme des dotations et à la maîtrise des dépenses pour compenser les décisions nationales/locales défavorables.

3. La section d'investissement



Conformément au plan de redressement de 2017, la CCLL n'a pas réalisé de nouveau projet d'investissement d'envergure pour son compte jusqu'en 2024. L'essentiel des dépenses d'équipement directe s'est concentré sur le renouvellement de matériel pour les services, les travaux GEMAPI, le renouvellement de véhicules pour le service de collecte des ordures ménagères, le renouvellement de matériels informatiques, la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

En 2025, les principales dépenses d'équipement directes ont progressé, en lien avec le rétablissement de la situation financière et avec l'obtention de financements. Ainsi, des projets déterminants sont en cours de réalisation :

- la création d'un nouveau bâtiment pour le service de collecte des déchets (460k€),
- la création d'une nouvelle micro-crèche à Lodève (575k€),
- le déplacement de l'ALSH adolescents à Lutéva (185k€),
- l'acquisition et la distribution de bacs pour la collecte des déchets en lien avec le déploiement du nouveau schéma de collecte (295k€),
- les études et travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (363k€),
- l'instruction des dispositifs d'urbanisme (133k€),
- le solde du PLUI (80k€),
- les études dans le cadre d'AVELO 3 (64k€),
- l'acquisition d'un camion poly benne pour le service de collecte des déchets (102k€).

Cependant, une caractéristique forte de la collectivité est de soutenir financièrement ou en termes d'ingénierie, des porteurs de projet à travers des opérations où elle agit en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée ou en tant que financeur. Sur la période cela a représenté environ 30% des dépenses d'équipement directes et indirectes.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	TOTAL PERIODE
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT DIRECTES	926 343 €	1 104 067 €	1 255 959 €	883 310 €	953 003 €	1 204 078 €	3 186 908 €	9 513 668 €
45 - opérations pour compte de tiers	12 589 €	1 003 709 €	794 595 €	638 068 €	57 093 €	11 888 €	83 895 €	2 601 837 €
204 - subventions d'équipement versées	155 596 €	188 021 €	288 557 €	144 426 €	260 267 €	86 477 €	408 302 €	1 531 647 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIRECTES	168 185 €	1 191 730 €	1 083 152 €	782 494 €	317 361 €	98 365 €	492 197 €	4 133 484 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 094 528 €	2 295 797 €	2 339 111 €	1 665 805 €	1 270 363 €	1 302 443 €	3 679 105 €	13 647 152 €
PART DES DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIRECTES	15,37%	51,91%	46,31%	46,97%	24,98%	7,55%	13,38%	30,29%

On observe qu'à partir de 2023 les dépenses pour le compte de tiers se réduisent fortement avec l'achèvement de l'opération de réhabilitation du hameau de Navacelles. Cette fin d'opération est compensée par une reprise des investissements propres de la collectivité et la création d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres (2025) et l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes de Lodève (piscine et stade synthétique) et du Bosc (réovation de la salle municipale) qui mènent des projets ayant un intérêt communautaire.

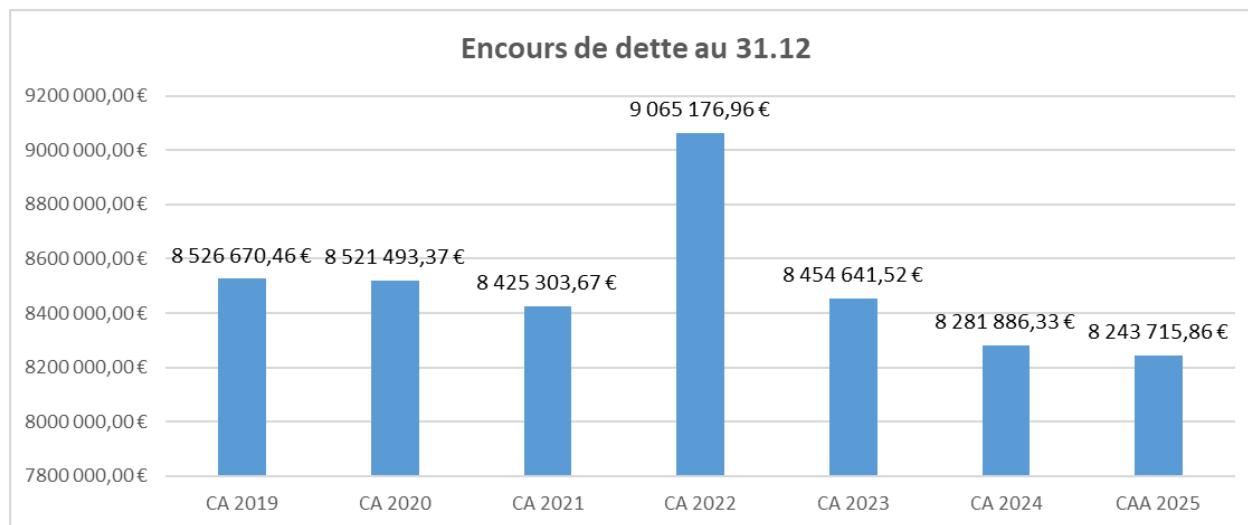
Les subventions d'équipement versées par la collectivité sont en progression sur la période. Cela correspond aux efforts de la collectivité pour s'inscrire dans plusieurs dispositifs d'amélioration du parc immobilier local.

Ainsi, en 2025, la collectivité est présente dans plusieurs dispositifs :

- le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) cofinancé avec le Département et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :
- le programme d'intérêt général départemental pour l'amélioration de l'habitat ancien et la rénovation énergétique cofinancé avec le Département, l'ANAH et France Rénov'.

B. La dette : encours et profil (budget principal)

L'encours de dette du budget principal s'élèvera fin 2025 à 8,2M€ réparti sur 30 contrats d'emprunt.



Les ratios de dette qui permettent d'apprécier la soutenabilité de cette dernière se sont nettement améliorés.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
Encours de dette au 31.12	8 526 670,46 €	8 521 493,37 €	8 425 303,67 €	9 065 176,96 €	8 454 641,52 €	8 281 886,33 €	8 243 715,86 €
Capacité de désendettement	12,14	6,65	12,47	6,87	6,34	7,35	7,00
Taux d'endettement	66,22 %	64,44 %	62,69 %	60,41 %	52,44 %	50,39 %	49,52 %

Pour rappel, une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est une situation d'alerte. La collectivité a réussi à réduire son taux d'endettement en dessous de 50% et à maintenir sa capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
Prêt nouveau	516 905,80 €	1 304 000,00 €	600 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €
Capital remboursé	1 515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	602 178,15 €	648 745,00 €
Opération de renégociation	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution encours de dette propre	-998 522,91 €	-255 177,06 €	-15 389,73 €	639 873,60 €	-610 535,53 €	-302 178,15 €	-48 745,00 €

En 2025 la collectivité poursuit la réduction de son encours de dette.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
Remboursement du capital de la dette (hors opération de renégociation)	1 515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	602 178,15 €	648 745,00 €
Remboursement des intérêts de la dette	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	235 860,90 €	246 600,00 €
Annuité de la dette	1 733 530,12 €	779 638,26 €	834 256,35 €	876 164,32 €	863 905,65 €	838 039,05 €	895 345,00 €

L'annuité de notre dette est relativement stable sur la période, stabilité qui découle de notre stratégie de désendettement.

A noter qu'en 2019 nous avons procédé au remboursement d'un prêt relai de 1M€.

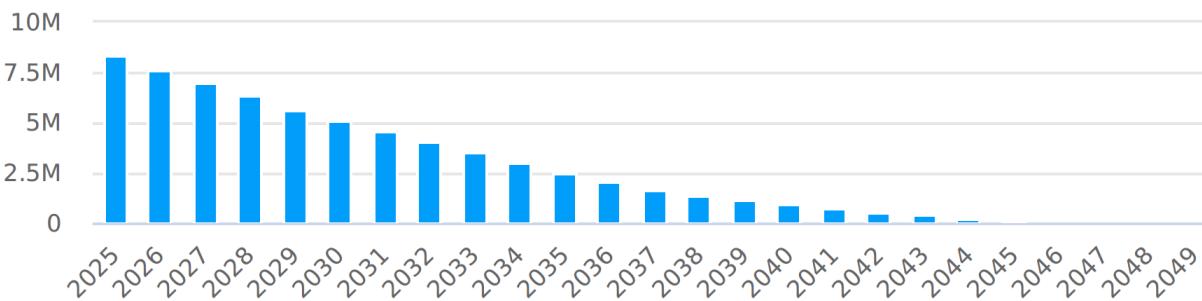
Les éléments ci-dessous n'intègrent pas le prêt en cours de réalisation de 600k€ et sont à date du 16/11/2025.

Concernant le profil de notre dette à date (avant nouvel emprunt 600k€), on observe que nous ne sommes pas exposés à la conjoncture économique car l'essentiel de nos emprunts a été souscrit à taux fixe (96,8% de l'encours de dette). Les 3 lignes de prêts à taux variable sont indexées sur le livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 432 083 €	96,79%	2,34%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	246 177 €	3,21%	3,37%
Ensemble des risques	7 678 260 €	100,00%	2,38%

Au vu de la charte Gissler qui établit une codification des encours dette des collectivités en fonction de leur risque, l'encours de la collectivité est coté à 100% en encours à faible risque (A1).

La durée de vie résiduelle de notre encours de dette fin 2025 sera de 13 ans et 8 mois ans, c'est-à-dire que dans 14 ans, en moyenne, nous aurons remboursé l'intégralité de l'encours de dette. De même, la durée de vie moyenne qui indique la durée nécessaire pour que la moitié de l'encours de notre dette soit remboursé, est de 7 ans et 4 mois.



Fin 2025, nous avons plusieurs partenaires bancaires qui répondent à nos consultations, ce qui nous permet d'avoir un encours de dette réparti équitablement. Cette situation nous sécurise dans nos futures consultations bancaires car la CCLL n'est pas captive d'un établissement en particulier. A noter que le nouvel emprunt de 600k€ sera contracté auprès du Crédit mutuel.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 201 767 €	28,68%
CAISSE D'EPARGNE	2 157 401 €	28,10%
BANQUE POSTALE	1 756 438 €	22,88%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 271 653 €	16,56%
CREDIT MUTUEL	291 000 €	3,79%
Ensemble des prêteurs	7 678 260 €	100,00%

Il faut signaler que la communauté de communes s'est portée garantie en 2022 de deux prêts réalisés par la Caminade pour la réalisation de projet immobilier avec un taux de garantie de 25%.

A noter que sur le budget annexe ZAE/PAE, la collectivité a un emprunt dont le capital restant dû est de 24 740,66€ (Crédit agricole, à taux fixe, finissant en 2027). Sur le budget annexe de la DSP du camping, la collectivité a un emprunt dont le capital restant dû est de 217 508,94€ (Crédit agricole, à taux fixe, finissant en 2038, c'est-à-dire à l'issue du contrat de DSP).

C. Les ressources humaines (ensemble de la collectivité)

L'effectif

En octobre 2025, les effectifs propres de la collectivité (hors personnel mis à disposition par la commune et le recours au personnel GEEP) représentent 186,15 équivalents temps plein (ETP) pour 227 agents.

	Octobre 2019	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023	Octobre 2024	Octobre 2025
Budget principal	148,36	140,87	139,15	139,44	146,25	156,05	149,21
Budget annexe office de tourisme	9	9	9,88	6,2	7	8	9
Budget annexe office de commerce	1	1	1	1	1	1	0,8
Budgets annexes SIELL	0	0	26,83	28,93	27,58	28,35	27,14
TOTAL ETP PROPRE	158,36	150,87	176,86	175,57	181,83	193,4	186,15

On observe que sur la période le nombre d'ETP a augmenté de 27,79 ETP. Cette hausse s'explique en grande partie par la prise de compétence eau/assainissement en 2021. Retraité de cet élément, la hausse sur la période est de 0,65 ETP.

Pour avoir une vision globale, il est nécessaire d'ajouter le personnel qui n'est pas employé directement par la collectivité : les agents mis à disposition par les communes membres et par le GEEP. En raison des outils à notre disposition, l'analyse portera sur les évolutions depuis 2023.

	Octobre 2023	Octobre 2024	Octobre 2025
Personnel GEEP	28,19	28,16	27,61
Personnel MAD par les communes	6	5,7	5,6
TOTAL ETP MAD	34,19	33,86	33,21

Ainsi, en octobre 2025 le nombre d'ETP total est de 219,36 ETP pour 300 agents.

La majorité de nos agents sont des femmes (60%).

La moyenne d'âge en octobre 2025 est de 43 ans.

Anticipation des départs à la retraite				
	2025 à date	2026	2027	2028
Effectif atteignant ou dépassant 63 ans	6	3	6	9

La relative jeunesse de nos effectifs explique le peu de départs à la retraite attendus au cours des prochaines années.

Catégorie	ETP octobre	Part totale
Catégorie A	20,3	10,91 %
Catégorie B	27,27	14,65 %
Catégorie C	122,98	66,07 %
Contrat de droit privé		
SIELL	13,64	7,33 %
Assistante maternelle	1,96	1,05 %
TOTAL	186,15	

L'essentiel de nos effectifs sont des agents de catégorie C (66,07%).

Filière	1 ETP	0.9 ETP	0.8 ETP	0.7 ETP	0.6 ETP	0.5 ETP	0.4 ETP	0.3 ETP	0.2 ETP	0.1 ETP	0 ETP	Effectifs totaux	Part dans l'effectif
Filière administrative	51	4	3	0	3	1	0	1	0	0	0	63	27,75%
Filière animation	11	0	6	4	4	6	4	4	10	10	4	63	27,75%
Filière technique	42	2	4	0	0	1	0	1	1	0	0	51	22,47%
Filière sociale	9	0	6	1	0	0	0	0	0	0	0	16	7,05%
Filière droit privé	13	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	14	6,17%
Filière culturelle	6	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	11	4,85%
Filière médico-sociale	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1,76%
Emplois hors filière	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,88%
Autres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0,88%
Filière sportive	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,44%
ETP TOTAL	138	10	21	6	8	8	4	6	11	10	5	227	
Part dans l'effectif	60,79%	4,41%	9,25%	2,64%	3,52%	3,52%	1,76%	2,64%	4,85%	4,41%	2,20%	100,00%	

60,79% de nos agents (hors MAD et GEEP) travaillent à temps plein. Le faible taux d'agents à temps plein s'explique par la compétence enfance/jeunesse qui représente près d'un tiers des effectifs et pour laquelle la collectivité a recours en partie à des contractuels pour ajuster l'effectif à la fréquentation et pour intervenir sur des temps précis (près de 50% des effectifs de ce service ont une durée de travail inférieure à 0,5 ETP).

Notre collectivité, par ses compétences, a une grande diversité de métiers qui transparaît dans la répartition par filières.

BUDGET PRINCIPAL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération statutaire et de base	3 051 523,01 €	3 022 697,62 €	3 005 386,65 €	3 171 037,58 €	3 354 390,83 €	3 684 222,58 €
Régime indemnitaire	438 500,43 €	521 243,43 €	495 150,00 €	504 186,69 €	508 728,09 €	557 853,04 €
Heures supplémentaires et complémentaires	81 139,79 €	55 924,74 €	68 978,47 €	82 177,39 €	95 613,00 €	105 793,15 €
NBI et SFT	92 669,03 €	89 641,42 €	83 838,36 €	83 009,08 €	82 603,35 €	89 776,85 €
Astreinte	8 165,33 €	8 025,68 €	8 110,20 €	8 091,74 €	8 348,24 €	8 321,04 €
Participation employeur prévoyance	7 304,00 €	7 184,00 €	7 072,00 €	7 168,00 €	6 920,00 €	6 032,00 €

On constate que depuis la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire en 2020 un effort a été réalisé en faveur des agents.

Concernant la mutualisation de personnel avec la Commune de Lodève

Ci-dessous est présenté le tableau des mises à disposition entre la Commune de Lodève et la CCLL au 16/11/2025.

		Au 16/11/2025			
Services	Fonctions	Nombre d'agents ville	Quotité MAD à la CCLL	Nombre d'agents CCLL	Quotité à la MAD ville
Pôle Habitat, urbanisme et patrimoine	Chargé de la police habitat			1	80,00%
Pôle ressources	Assistant instructeur ADS – service commun	1	50,00%		
	Directeur du pôle ressources			1	50,00%
	Assistante direction			1	20,00%
	Cheffe de service RH	1	50,00%		
	Cheffe de service finances	1	50,00%		
	Gestionnaire administratif et financier			1	30,00%
Pôle cohésion des territoires et services à la population	Conseiller en gestion			1	50,00%
	Gestionnaire commande publique	1	50,00%		
	Directeur de la culture			1	30,00%
	Assistante direction			1	50,00%
Direction générale	Responsable entretien des locaux	1	10,00%		
	Directeur population et cohésion du territoire			1	50,00%
	Conseiller en prévention			1	50,00%
Pôle administration générale	Chargeé de développement RH			1	50,00%
	Cheffe service secrétariat des élus + assistante des DGS			1	40,00%
	Agent d'accueil			1	16,00%
Pôle des services techniques	Agent d'accueil			1	40,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes			1	50,00%
	Gestionnaire des courriers et des actes			1	50,00%
	Régisseur	1	30,00%		
	Directrice de l'administration générale			1	50,00%
	Assistante de direction	1	50,00%		
	Gestionnaire du patrimoine			1	75,00%
	Chef de service espaces verts/fêtes et cérémonies			1	75,00%
	Chef d'équipe espaces verts	1	20,00%		
	Directeur des services techniques	1	20,00%		
	Chef de service administration, support logistique	1	20,00%		
	Secrétariat	1	20,00%		
	Secrétariat	1	20,00%		
	Mécanicien	1	30,00%		
	Chargé opération	1	40,00%		
	Chef de service bâtiments	1	20,00%		
	Chef d'équipe bâtiments	1	20,00%		
	Chef de service espaces publics	1	15,00%		
	Chef d'équipe fêtes et cérémonies	1	25,00%		
	Magasinier	1	20,00%		
	Aide magasinier	1	20,00%		
ETP			5,8		8,56

II° LES PROJECTIONS 2026

1. L'activité économique française résiste à l'incertitude

A. L'incertitude internationale (source PLF 2026)

L'année 2024 a été marquée par un environnement international peu porteur et une montée des incertitudes qui a pesé sur l'investissement. La croissance de l'économie française (+1,1 %) a néanmoins résisté et a été supérieure à la moyenne de l'Union européenne. L'activité a été essentiellement soutenue par le commerce extérieur et la demande publique, tandis que la consommation est restée modérée.

La menace, puis la mise en œuvre de hausses de droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale ont plongé l'économie mondiale dans un climat d'incertitude économique élevée, tandis que l'incertitude politique ne s'est que partiellement levée au plan domestique. Cela a pu alimenter des comportements attentistes de la part des agents économiques, dans leurs décisions à la fois d'investissement et de consommation, déjà pénalisées par l'incertitude engendrée en France par les difficultés rencontrées pour adopter un budget pour 2025.

L'économie mondiale ralentirait à +3,0 % en 2025 (après +3,3 % en 2024), freinée par les mesures commerciales américaines, en particulier aux États-Unis eux-mêmes. La demande mondiale en biens adressée à la France croîtrait de +2,5 %, portée par le regain relatif de dynamisme des pays de la zone euro (dont la croissance augmente à +1,3 %, après +0,9 % en 2024).

L'économie mondiale continuerait de ralentir en 2026 (+2,9 %), reflétant la dégradation des perspectives de croissance dans les pays les plus exposés aux mesures commerciales américaines.

L'activité économique française en 2026 serait majoritairement portée par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques.

B. Croissance économique française : des prévisions à 0,9% en 2025 et à 1% en 2026 (source caisse d'épargne)

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

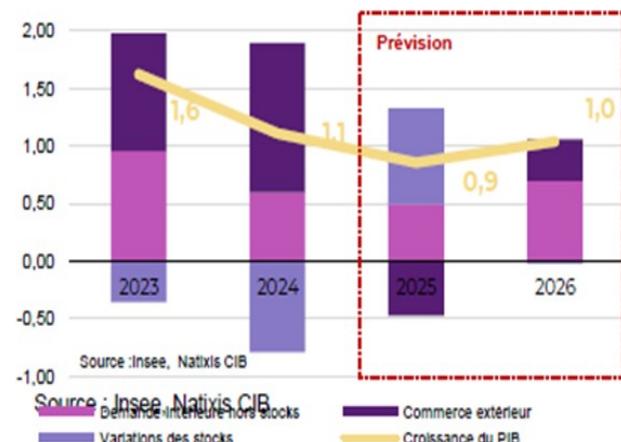
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

Croissance et contribution



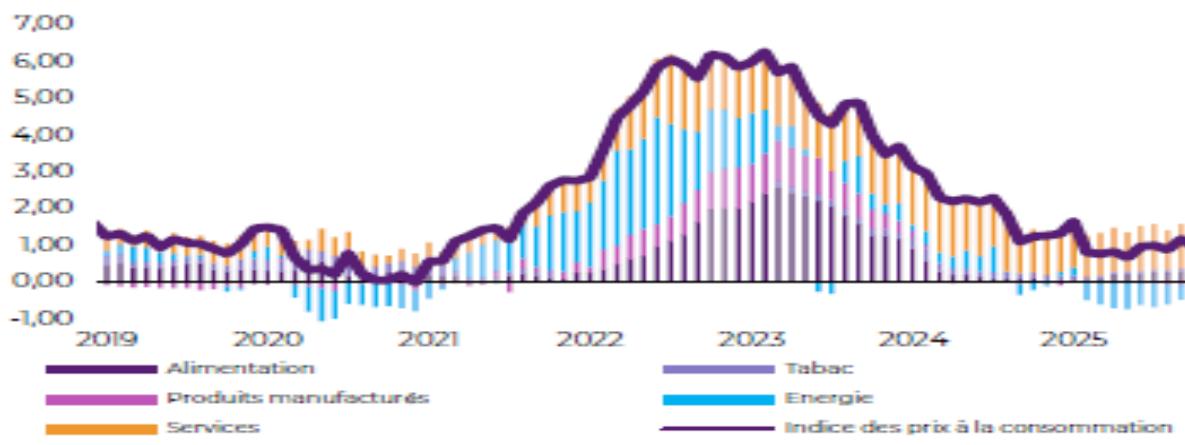
C. Inflation : une inflation de 1% en 2025 et de 1,7% en 2026 (source Caisse d'épargne)

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



Source :Insee, Natixis CIB



D. Coup de frein sur l'emploi (source Caisse d'épargne)

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

E. La situation des finances publiques (source PLF 2026)

Avec une dette publique qui devrait atteindre 115,9% (113,2% en 2024) du PIB et un déficit de 5,4% du PIB (5,8% en 2024) en 2025, le gouvernement souhaite poursuivre les efforts de redressement des comptes publics avec un objectif de 117,9% de dette publique pour un déficit de 4,7% en 2026.

En % du PIB sauf mention contraire	2024	2025	2026	2026
Loi de finances initiale pour 2025			LPFP 2023-2027	
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1)	-5,8	-5,1	-4,3	-2,9
Solde conjoncturel (2)	0,0	-0,2	-0,4	-0,2
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-5,8	-5,4	-4,7	-2,7
Dette au sens de Maastricht	113,2	115,9	117,9	109,6
Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE nets des CI)	42,8	43,6	43,9	44,4
Dépense publique (hors CI)	56,6	56,8	56,4	54,4
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1 652	1 696	1 725	1 705
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ¹	2,1	1,7	0,3	0,5
Principales dépenses d'investissement (en Md€) ²	26	29	35	35
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,3	-4,6	-4,5	-4,2
Dépense publique (hors CI, en Md€)	651	663	683	678
Évolution de la dépense publique en volume (%) ³	-0,8	1,0	1,8	1,5
Administrations publiques locales				
Solde	-0,6	-0,5	-0,3	0,2
Dépense publique (hors CI, en Md€)	330	337	338	329
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ³	3,2	1,2	-0,7	-1,9
Administrations de sécurité sociale				
Solde	0,0	-0,3	0,1	0,9
Dépense publique (hors CI, en Md€)	778	805	814	798
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ³	3,8	2,4	-0,3	0,7

En 2026, le gouvernement entend que les collectivités territoriales soient davantage associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense locale représentant environ 20 % de la dépense publique. Ainsi, figurent au PLF 2026 de nombreuses dispositions qui concernent les collectivités territoriales.

F. Les dispositions des projets de lois de finances et de finances de la sécurité sociale 2026 concernant les collectivités locales

Ces mesures sont issues du projet porté par le gouvernement. Ces mesures n'ont pas encore été adoptées définitivement, ainsi, il est possible que d'ici la fin de l'année elles soient modifiées voire supprimées.

Article 12 : Renforcement des dispositifs fiscaux de soutien à la géographie prioritaire de la politique de la ville

Alors que certaines aides fiscales sur la politique de la ville sont censées prendre fin au 31 décembre 2025, ce PLF vient traduire le choix du gouvernement précédent de les prolonger. Les aides fiscales pour toutes les créations ou reprises d'entreprises sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2030. Par ailleurs, l'article propose « de faire des QPV le zonage unique des dispositifs fiscaux en faveur de la politique de la ville, en étendant les exonérations applicables en matière d'impôts locaux en faveur des entreprises à l'impôt sur les bénéfices ».

Article 21 : Verdissement de la fiscalité sur les déchets

Cet article vient procéder à un certain nombre de correctifs et réformes sur la fiscalité des déchets, et aura des incidences sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Il faut noter :

- une nouvelle trajectoire de hausse de la TGAP sur l'enfouissement avec une augmentation de 10 % des tarifs est prévue sur la période 2026/2030,
- une mesure de simplification, avec l'application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets (avant deux taux de TVA réduits sur certaines prestations à 5,5% et à 10%).

Ces mesures vont nous impacter indirectement à travers une hausse potentielle de la contribution versée au Syndicat Centre Hérault et à une économie marginale sur l'achat de certaines prestations.

Article 27 : Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

S'agissant des valeurs locatives des locaux professionnels, cet article devrait entériner le report d'un an de la prise en compte de la révision « sexennale » des valeurs locatives des locaux professionnels.

Pour le gouvernement, ce report permet d'éviter des risques alors que deux mécanismes atténuateurs doivent expirer en 2025, notamment celui du « planchonnement », ce qui « entraînerait dès l'année prochaine de trop fortes variations d'impôts locaux pour les contribuables comme pour les collectivités ».

L'article prévoit par ailleurs un « dispositif de lissage des variations de valeurs locatives sur six ans ».

L'intégration des résultats de l'actualisation sexennale dans les bases d'impositions est décalée à 2027, tandis que l'actualisation sexennale « renforcée » aura lieu après 2032.

Sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, le calendrier est reporté quant à lui, « en conséquence », et « pour permettre d'en tirer tous les enseignements » à 2032.

Article 31 et 72 : Fixation pour 2026 des montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement

Le PLF prévoit une reconduction de la DGF au niveau de 2025 à périmètre constant et acte une absence d'indexation sur l'inflation. Dans le détail : +140M€ pour la DSU, +150M€ pour la DSR.

L'évolution de la dotation d'intercommunalité qui devait intégrer cette année la redevance assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (favorable pour la CCLL) est reportée d'un an.

Enfin, cet article vient minorer la compensation prévue, à compter de 2021, pour la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur les locaux industriels de 0,25 point, de 1 à 0,75. Cette mesure prise par le gouvernement pour réduire les « impôts de production » pesant sur les entreprises industrielles, s'est traduite par une réduction de 50% de la valeur locative cadastrale des établissements industriels et donc à une réduction de moitié du produit fiscal des impôts assis sur cette dernière (taxe foncière et cotisation foncière des entreprises).

C'est donc une réduction de 25 % de la compensation. D'après le gouvernement, dans l'exposé des motifs, il y a lieu de procéder à cette minoration car « le coût de ce mécanisme a connu, depuis son instauration, une progression très dynamique [...] supérieure à 22 % en trois exercices budgétaires ».

Article 32 : Modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Il y a un an, le gouvernement avait proposé de réduire le taux de remboursement pour le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), ainsi que de réduire son champ d'application. La proposition, qui avait suscité un tollé, avait été supprimée par le Sénat. Mais cela n'a pas empêché l'exécutif de poursuivre sa réflexion sur le remboursement de la TVA aux collectivités locales.

Dans ce PLF, il est ainsi proposé un recentrage de l'assiette « dans une logique de retour au droit commun », sur les seules dépenses d'investissement. Par ailleurs, le calendrier évolue et il est prévu dans cet article que les versements du FCTVA seront « effectués l'année suivant la dépense d'investissement ». Ces deux mesures impactent la CCLL qui bénéficie du FCTVA sur certaines de ses dépenses de fonctionnement et qui perçoit le FCTVA sur l'année de réalisation des dépenses éligibles. Aucune précision ne mentionne comment sera gérée l'année 2026, laissant craindre une année blanche.

Cet article propose également « de rendre éligible au titre du FCTVA, à compter de l'exercice 2026, la part des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent des équipements publics intégrant le patrimoine des collectivités », explique l'exposé des motifs.

Article 33 : Maîtrise de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée aux collectivités locales

Concernant le versement des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont bénéficient notamment les intercommunalités suite à la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, le gouvernement revient sur ce que le législateur avait décidé de transférer la dynamique TVA aux collectivités ce qui a représenté une compensation dynamique pour les collectivités en 2022 et 2023.

Dans la loi de finances pour 2025, il a été décidé de geler la TVA versée aux collectivités. Cette fois, le gouvernement propose de minorer la dynamique de la TVA en la réduisant du taux d'inflation n-1.

Alors que l'on se dirige vers une baisse du produit global de la TVA en 2025, cela n'aurait pas d'incidence pour les collectivités, car il est précisé que « le dispositif d'écrêttement ne s'applique pas, en effet, en cas de baisse de la TVA nationale ».

Par ailleurs, cet article précise aussi que la part qui ne serait pas versée aux collectivités, dans le cas d'une dynamique de TVA plus élevée que l'inflation, viendrait abonder, pour 2026, le fonds de sauvegarde des départements, dans la limite de 300 millions d'euros. « Dans l'hypothèse très vraisemblable où le produit de cette mesure serait nul ou insuffisant », l'article prévoit « de mobiliser la part de TVA revenant à l'État », et donc de garantir la dotation de 300 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Article 74 : Crédit d'un fonds d'investissement pour les territoires

Le PLF prévoit la création d'un fonds d'investissement pour les territoires regroupant la DETR, la DSIL et la DPV dont l'attribution serait confiée aux préfets.

Article 75 et 76 : Ajustement du fonctionnement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Le PLF corrige le DILICO créé en 2025 de certaines anomalies et crée un nouveau DILICO élargi pour 2026. Le nouveau dispositif double son montant, et passe ainsi à 2 milliards d'euros.

Il devrait donc concerner bien davantage de collectivités, notamment du bloc communal. La contribution se répartit ainsi :

- 720 M€ pour les communes, contre 250 M€ en 2025,
- 500 M€ pour les EPCI, contre 250 M€ en 2025,
- 280 M€ pour les départements, contre 220 M€ en 2025,
- 500 M€ pour les régions, contre 280 M€ en 2025.

Cet article modifie le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI à fiscalité propre « afin de permettre de répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de contributeurs ».

Mais c'est dans le versement des recettes prélevées que ce Dilico 2 est très différent de sa première version. Le Dilico 1 avait prévu une restitution en trois ans de 30 % des recettes, cette fois, la restitution est étalée sur cinq ans, et permet, selon l'exécutif, « de faire coïncider la temporalité de la mesure avec celle de la durée des cycles électoraux et d'éviter des reversements trop massifs liés au cumul des DILICO 1 et 2 ».

La fraction de versement qui abonde un fonds de péréquation pour les collectivités les plus fragiles est doublée de 10 % à 20%, et représente un soutien aux collectivités les plus fragiles de 80 M€ par an.

Mais alors que le versement du Dilico 1 n'était pas conditionné, cette fois, cela dépendra « de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et d'investissement (DRI) sur le dernier exercice afin de renforcer l'efficacité du dispositif ».

Concrètement, le versement interviendra si les collectivités, par catégories, voient leurs DRF et DRI progresser moins fortement que la croissance du PIB.

A l'inverse, aucun versement n'interviendra si l'évolution agrégée est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionnée d'un point de pourcentage.

Si la CCLL n'est pas concernée par le Dilico 1 ou 2, certains de ses partenaires institutionnels peuvent l'être ou le devenir (département, région).

Augmentation du taux de cotisation patronale à la CNRACL

La loi de finances de la sécurité sociale 2025 a acté une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2028 de 3 points par an.

Les projets de loi de finances 2026 ont un impact direct sur les comptes de notre collectivité dès 2026.

	CCLL
Hausse cotisation CNRACL - LF 25	87 000,00 €
Gel fractions TVA 26 (suppression CVAE et TH) au montant 2024 (PLF 26 indique recette TVA nationale 2025 pareil que 2024 => 2 années blanches) (manque à gagner par rapport prospective CCLL)	90 000,00 €
Fraction TVA évoluera à l'avenir selon les recettes TVA n-1 déduction de l'inflation N-1	
Suppression FCTVA de fct°	12 000,00 €
Réduction 25% de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux indus (CFE + TF)	35 000,00 €
Décallage 1 an du FCTVA => à ce jour CCLL perçoit FCTVA sur l'année en cours, projet PLF prévoit que ce sera en n+1. Manque à gagner par rapport au projet de BP 26 avec année blanche de FCTVA	278 808,00 €
TOTAL PLF 26	502 808,00 €

Au-delà d'avoir une incidence directe sur nos comptes, ce PLF affecte également nos partenaires institutionnels (Département et Région), qui vont très probablement prendre des mesures pour assurer la soutenabilité de leurs finances, et donc par ricochet, potentiellement nous atteindre via des baisses de subventions de fonctionnement et d'investissement.

2. Les grandes tendances du budget 2026

L'ensemble des chiffres présentés sont susceptibles d'évolution compte tenu du fait que les derniers arbitrages sont en cours.

A. La section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS REPRISES DE PROVISIONS					
CHAPITRE	CA 2024	CAA 2025	BP 26	Evolution BP 26 /CAA 25 en valeur	Evolution BP 26 /CAA 25 en %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	295 547,57 €	214 150,00 €	200 000,00 €	- 14 150,00 €	-6,61%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 815 197,55 €	1 809 563,00 €	2 004 949,00 €	195 386,00 €	10,80%
73/731 - IMPOTS ET TAXES	10 949 692,04 €	11 101 642,01 €	11 163 513,00 €	61 870,99 €	0,56%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 022 784,04 €	3 308 524,00 €	3 290 525,00 €	- 17 999,00 €	-0,54%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	331 022,34 €	213 708,00 €	223 935,00 €	10 227,00 €	4,79%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 301,30 €	- €	- €	- €	-
TOTAL RRF	16 434 544,84 €	16 647 587,01 €	16 882 922,00 €	235 334,99 €	1,41 %

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 235k€ (+1,41%) par rapport au CAA 2025.

Le chapitre 70 progresse de 195k€, en grande partie grâce aux recettes tarifaires, aux refacturations aux budgets annexes (+2 ETP refacturés au SIELL suite à la réorganisation de sa fonction financière) et à l'évolution des mises à disposition avec la ville de Lodève et les communes membres (création du service commun ADS, ajustement des quotités).

Le chapitre 73 progresse quant à lui de 62k€ (+0,56%) en raison du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales anticipé à 1,1% pour 2026. On rappelle que les recettes de fraction de TVA sont identiques aux montants perçus en 2025 (2 années blanches).

Le chapitre 74 est en légère baisse (-18k€) car il intègre les mesures du PLF 2026 (fin du FCTVA de fonctionnement et réduction des compensations fiscales) et des financements nouveaux en lien avec les projets portés (nouvelle micro-crèche et AVELO 3 notamment).

Le chapitre 75 connaît une hausse modeste car il acte une baisse des recettes de loyers suite à des départs récents et une hausse exceptionnelle de 40k€ pour la régularisation de TVA trop payée sur certaines prestations en lien avec la collecte des déchets.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS PROVISIONS					
CHAPITRE	CA 2024	CAA 2025	BP 26	Evolution BP 26 /CAA 25 en valeur	Evolution BP 26 /CAA 25 en %
011 - CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	2 796 380,49 €	2 936 357,19 €	3 040 134,00 €	103 776,81 €	3,53%
012 - CHARGE DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	7 832 670,22 €	7 875 783,38 €	8 256 031,00 €	380 247,62 €	4,83%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 123 699,71 €	1 100 597,91 €	1 092 606,00 €	- 7 991,91 €	-0,73%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 281 024,03 €	3 340 394,88 €	3 434 042,00 €	93 647,12 €	2,80%
66 - CHARGES FINANCIERES	235 860,90 €	246 600,00 €	230 266,00 €	- 16 334,00 €	-6,62%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 734,43 €	50 000,00 €	- €	- 50 000,00 €	-100,00%
TOTAL DRF	15 330 369,78 €	15 549 733,36 €	16 053 079,00 €	503 345,64 €	3,24 %

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement avoisineront 16 053 079€, soit une hausse de 503k€ (+3,24%) par rapport à 2025.

Le chapitre 011 devrait progresser de 104k€ (+3,53%) avec des crédits pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du dispositif AVELO 3 (remboursées par la commune de Lodève), la programmation du musée, les dépenses afférentes aux ouvertures du nouvel espace jeunes sur la commune du Bosc et à la nouvelle micro-crèche à Lodève.

Les dépenses de personnel vont progresser de 380k€ (+4,83%) par rapport à 2025. Les augmentations des dépenses de personnel proviennent principalement :

- Des mouvements de personnel qui ont eu lieu en 2025 avec des prises de fonction de nouveaux agents durant l'année 2025 suite à des départs ou à des créations de poste et qui vont nous impacter sur une année pleine en 2026 (assistant du pôle transition écologique, assistante administrative pour le service de collecte des déchets, chargé de mission mobilité..) ;
- Les nouveaux arrivants en 2026 : il s'agit des effectifs nécessaires pour la nouvelle micro-crèche (5 ETP pour un coût de 175k€) et à l'espace jeunes au Bosc, ceux recrutés suite à la réorganisation de la fonction financière du SIELL qui est désormais assurée par le service finances (+2 ETP pour 80k€) et un instructeur des autorisations des droits du sol suite à la création du service commun. Certains de ces postes sont en partie compensés par des recettes (SIELL, commune du Bosc, etc.) ;
- L'incidence de la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL (+70k€ sur le budget principal) ;
- Les nouvelles participations aux mutuelles santé et prévoyance actées en 2025 (+37k€) ;

Le chapitre 65 (+94k€) enregistrera une majoration de 3% de la participation au SCH (+50k€), des nouvelles prestations de notre éditeur de logiciel pour renforcer nos outils RH et une hausse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

B. Les ratios de gestion

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 26
70 Produits des services et ventes diverses	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 008,43 €	1 367 948,91 €	1 633 832,75 €	1 815 197,55 €	1 809 563,00 €	2 004 949,00 €
73 Produits des impôts et taxes	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 916 384,04 €	10 777 222,04 €	10 949 692,04 €	11 101 642,01 €	11 163 513,00 €
74 Dotations et subventions	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 581 400,55 €	2 792 473,02 €	3 094 085,45 €	3 022 784,04 €	3 308 524,00 €	3 264 025,00 €
75 Autres produits de gestion courante	163 788,78 €	166 344,85 €	164 667,30 €	172 493,53 €	159 533,38 €	331 022,34 €	213 708,00 €	223 935,00 €
013 Atténuation de charges	346 265,06 €	400 029,46 €	418 526,05 €	452 629,13 €	412 269,20 €	295 547,57 €	214 150,00 €	200 000,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	12 815 789,65 €	13 189 957,63 €	13 390 363,37 €	14 701 928,63 €	16 076 942,82 €	16 414 243,54 €	16 647 587,01 €	16 856 422,00 €
011 Charges à caractère général	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 597 031,68 €	2 932 606,56 €	2 796 380,49 €	2 936 357,19 €	3 040 134,00 €
012 Charges de personnel	5 869 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €	7 132 787,35 €	7 832 670,22 €	7 875 783,38 €	8 256 031,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 701,92 €	2 619 957,92 €	3 128 117,13 €	3 281 024,03 €	3 340 394,88 €	3 434 042,00 €
014 Atténuation de produits	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €	1 338 086,71 €	1 123 699,71 €	1 100 597,91 €	1 092 606,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	11 789 509,95 €	11 598 329,81 €	12 394 784,84 €	13 307 337,11 €	14 531 597,75 €	15 033 774,45 €	15 253 133,36 €	15 822 813,00 €
Retraitements des travaux en régie (+)	12 155,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 036,66 €	21 918,47 €	80 000,00 €	50 000,00 €

Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1 038 435,53 €	1 591 627,82 €	995 578,53 €	1 394 591,52 €	1 558 381,73 €	1 402 387,56 €	1 474 453,65 €	1 083 609,00 €
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	218 101,41 €	220 461,20 €	218 866,62 €	216 037,92 €	253 370,12 €	235 860,90 €	246 600,00 €	230 266,00 €
Résultat financier (4)	-218 101,41 €	-220 461,20 €	-218 866,62 €	-216 037,92 €	-253 370,12 €	-235 860,90 €	-246 600,00 €	-230 266,00 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	60 531,66 €	32 967,76 €	48 624,31 €	305 264,11 €	44 335,70 €	20 301,30 €	0,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	178 520,80 €	122 832,38 €	149 767,26 €	164 625,53 €	16 819,54 €	60 734,43 €	50 000,00 €	0,00 €
Résultat exceptionnel (5)	-117 989,14 €	-89 864,62 €	-101 142,95 €	140 638,58 €	27 516,16 €	-40 433,13 €	-50 000,00 €	0,00 €
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	702 344,98 €	1 281 302,00 €	675 568,96 €	1 319 192,18 €	1 332 527,77 €	1 126 093,53 €	1 177 853,65 €	853 343,00 €
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	515 428,71 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €	610 535,53 €	602 178,15 €	638 200,00 €	648 745,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	186 916,27 €	722 124,94 €	60 179,23 €	659 065,78 €	721 992,24 €	523 915,38 €	539 653,65 €	204 598,00 €

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 2026
Epargne de gestion	1 038 435,53 €	1 591 627,82 €	995 578,53 €	1 394 591,52 €	1 558 381,73 €	1 402 387,56 €	1 474 453,65 €	1 083 609,00 €
Epargne brute	702 344,98 €	1 281 302,00 €	675 568,96 €	1 319 192,18 €	1 332 527,77 €	1 126 093,53 €	1 177 853,65 €	853 343,00 €
Epargne nette	186 916,27 €	722 124,94 €	60 179,23 €	659 065,78 €	721 992,24 €	523 915,38 €	539 653,65 €	204 598,00 €
Epargne de gestion en % des RRF	8,06%	12,04%	7,41%	9,29%	9,67%	8,53%	8,86%	6,43%
Epargne brute en % des RRF	5,45%	9,69%	5,03%	8,79%	8,27%	6,85%	7,08%	5,06%
Epargne nette en % des RRF	1,45%	5,46%	0,45%	4,39%	4,48%	3,19%	3,24%	1,21%

Par prudence, il a été fait le choix d'intégrer dans nos prévisions budgétaires les dispositions défavorables du PLF 2026.

La progression plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement entraîne mécaniquement une dégradation de nos épargnes prévisionnelles. Ces niveaux d'épargne fragilisent la trajectoire financière redressée au cours du mandat et ne permettent pas à la collectivité d'avoir une capacité d'investissement suffisante pour investir dans l'avenir et entretenir son patrimoine.

En conséquence, des arbitrages complémentaires sont en cours afin d'atteindre des niveaux acceptables.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement directes et indirectes sont évaluées à 2,8M€, et se décomposent :

- En dépenses d'investissement directes :
 - L'étude pour l'atlas de la biodiversité communale pour les communes de Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech et Celles (27k€) sur trois ans. Cet atlas est un diagnostic préalable sur lequel fonder une politique locale respectueuse du vivant, formalisée par un plan d'actions pour les communes bénéficiaires ;
 - 136k€ pour l'instruction par des bureaux d'études de dispositif pour l'amélioration de l'habitat : OPAH et le PIG ;
 - 70k€ pour l'étude « tempeaukarst » menée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et d'autres partenaires institutionnels visant à caractériser et quantifier les ressources en eau karstique du territoire ;
 - 40k€ pour des études sur les mobilités douces : la voie verte Lodève / lac du Salagou et la réalisation d'un schéma des mobilités intercommunales ;
 - Le solde des travaux de construction d'un bâtiment pour le service de collecte des déchets (847k€) ;
 - 198k€ pour effectuer des travaux de rénovation des toitures du bâtiment Espace Marie-Christine-Bousquet.
- En dépenses d'investissement indirectes :
 - 280k€ pour les fonds de concours attribués aux communes membres ;
 - 72k€ pour les soldes de subvention façades, 147k€ pour les subventions dans le cadre de l'OPAH et 16k€ pour le PIG ;
 - 27,6k€ seront réalisés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de Lodève dans le cadre du dispositif AVELO 3.

Ces investissements ne seront réalisés qu'avec le soutien de nos financeurs habituels (État, Département, Région, CAF, etc.) et avec le recours à un emprunt correspondant au maximum au capital remboursé par la collectivité, augmenté, le cas échéant, du décalage du FCTVA. Si tel ne pouvait être le cas ils seraient soit abandonnés soit replanifiés.

IV° LES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget annexe office du tourisme

Pour 2026, les principales orientations du budget office de tourisme seront :

- La poursuite des actions de promotion du territoire ;
- Le développement de la centrale de réservation gérée par l'Office de Tourisme Lodévois et Larzac permettant aux visiteurs de bénéficier d'une plateforme unique de réservation des visites existantes en Lodévois et Larzac.

Le besoin de financement pour assurer l'équilibre du budget OT est estimé à 296k€, à réduire après reprise des résultats 2025.

2. Le budget annexe office de commerce, d'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture

L'activité principale de ce budget annexe concerne l'organisation d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat avec notamment le Salon des métiers d'art qui représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

Les actions 2025 seront reconduites en tout ou partie suite à la baisse du financement du Département (15k€).

Le besoin de financement pour assurer l'équilibre du budget office de commerce est estimé à 57k€ au moment du vote du budget primitif.

3. Le budget annexe ZAE/PAE

Budget sur lequel il reste encore 2 parcelles à commercialiser.

4. Le budget annexe DSP du camping intercommunal

Ce budget retrace la comptabilité de la DSP du camping intercommunal de la baie des Vailhés. Bénéficiant de redevances versées par le concessionnaire (51k€ de recettes annuelles) qui couvrent largement les dépenses (emprunt, redevance versée au Département, etc.) ce budget sera excédentaire pendant plusieurs années afin de constituer un excédent à l'issue du contrat de concession (2038) pour faire face aux éventuelles indemnités à verser à l'actuel concessionnaire et éventuellement changer de stratégie dans le mode de gestion.

5. Le budget annexe extension de la ZAE les Rocailles

Suite à l'acquisition d'une parcelle de 3233m² au Caylar en 2025, 2026 sera marqué par l'étude et les travaux de viabilisation et le début de la commercialisation de 5 lots à destinations d'artisans locaux (prévisions). Ce budget sera autofinancé par le produit des ventes de parcelles.

V° LES BUDGETS ANNEXES DU SIELL

Depuis 2021 la CCLL exerce la compétence distribution d'eau potable et assainissement collectif des eaux usées en plus de la compétence assainissement non collectif.

Pour rappel, les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau, captée à la source, propre à la consommation et la restituer dans l'environnement une fois utilisée :

- le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples) ;
- le stockage dans les châteaux d'eau ;
- la distribution de l'eau via un important réseau de canalisations ;
- le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau.



Le service public de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif peut être géré en régie par une collectivité ou confié en tout ou partie à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public.

La collectivité a fait le choix de gérer en régie ce service public car elle estime être plus à même de répondre aux grands enjeux de ce service public :

- avoir une gestion économique, responsable, durable et de long terme des ressources en eau du territoire ;
- respecter la réglementation sanitaire et environnementale,
- assurer la continuité de service (24h/24, 365j/an), y compris en temps de crises (pollution, événements climatiques...),
- rechercher la satisfaction des usagers,
- avoir un financement juste et pérenne du service permettant une gestion de long terme du service (création et renouvellement des ouvrages et des équipements nécessaires).

Ce service public a la spécificité d'être considéré comme un service public à caractère industriel et commercial, c'est-à-dire qu'il peut être confié à un opérateur économique car il a une logique économique (consommateur payeur). En effet, le contribuable (qui paie des impôts) ne peut se substituer à l'usager (utilisateur du service) dans le financement de ce service public. La loi dispose en effet que le service public de l'eau est financé exclusivement par les usagers. Cette réglementation interdit le versement de subvention d'exploitation par le budget principal et oblige la collectivité à avoir une comptabilité distincte et étanche.

Ainsi, la collectivité a 3 budgets annexes :

- un budget annexe eau potable,
- un budget annexe assainissement collectif,
- un budget annexe assainissement non collectif.

1. Le budget annexe eau potable

A. La section d'exploitation

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION (HORS PROVISION)									
	Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 25	BP 26	EVOLUTION EN VALEUR SUR LA PERIODE	EVOLUTION EN % SUR LA PERIODE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	722 335,33 €	750 106,28 €	1 025 748,97 €	739 036,59 €	800 000,00 €	764 936,00 €	42 600,67 €	5,90%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	852 460,06 €	1 068 589,19 €	1 161 019,53 €	1 254 360,87 €	1 374 000,00 €	1 458 848,00 €	606 387,94 €	71,13%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	240 197,00 €	356 893,00 €	279 419,00 €	300 000,00 €	492 000,00 €	367 000,00 €	126 803,00 €	52,79%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	650 000,00 €	1 127 169,20 €	888 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	50 000,00 €	7,69%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,53 €	9 988,49 €	35 790,30 €	43 137,21 €	47 910,00 €	41 830,00 €	41 828,47 €	273 3886,93%
66	CHARGES FINANCIERES	147 361,14 €	128 536,90 €	162 545,78 €	196 019,90 €	200 236,00 €	197 200,00 €	49 838,86 €	33,82%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 233,66 €	42 445,45 €	33 414,39 €	11 116,19 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-14 233,66 €	-58,74%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECATIONS	112 000,00 €	100 000,00 €	10 000,00 €				-112 000,00 €	-100,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			398 188,00 €	398 188,00 €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION		2 748 588,72 €	3 583 728,51 €	3 595 937,97 €	3 243 670,76 €	3 624 146,00 €	3 938 002,00 €	1 189 413,28 €	43,27%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION (HORS REPRISE DE PROVISION)									
	Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 25	BP 26	EVOLUTION EN VALEUR SUR LA PERIODE	EVOLUTION EN % SUR LA PERIODE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 612,53 €	1 542,29 €	0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	7 000,00 €	-612,53 €	-8,05%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	174 000,00 €	358 451,00 €	266 227,00 €	398 066,85 €	400 000,00 €	430 000,00 €	256 000,00 €	147,13%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 714 946,60 €	2 471 655,30 €	2 695 035,80 €	2 957 268,13 €	3 417 650,00 €	3 484 702,00 €	769 755,40 €	28,35%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	414,84 €	16 679,87 €	6 238,80 €	10 676,05 €	7 168,00 €	6 300,00 €	5 885,16 €	1418,66%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	104,10 €	1,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	203 483,12 €	530 195,19 €	15 481,97 €	3 047,07 €	11 000,00 €	10 000,00 €	-193 483,12 €	-95,09%
002	RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	1 593 286,35 €	2 071 367,60 €	1 844 485,97 €	1 231 532,71 €	943 984,75 €	0,00 €	-1 593 286,35 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES EXPLOITATION		4 693 743,44 €	5 449 995,35 €	4 827 470,68 €	4 604 190,81 €	4 783 402,75 €	3 938 002,00 €	-755 741,44 €	-16,10%

Depuis la création de ce budget, les dépenses réelles d'exploitation (DRE) ont progressé de 853k€ (+42,95%) alors que les recettes réelles d'exploitation (RRE) ont augmenté de 581k€ (+19,87%). En retraitant les reprises de résultats des communes membres sur les 2 premières années, la hausse des recettes d'exploitation sur la période est de 28,83% (+785k€). Les DRE progressent plus vite que les RRE sur la période en raison de la montée en charge du service.

Les DRE ont cru principalement :

- Sous l'effet de l'alourdissement des redevances versées à l'Agence de l'eau qui ont pour but d'inciter les usagers et les gestionnaires du service public à tendre vers un modèle plus vertueux et pérenne ;
- L'évolution organisationnelle de la régie qui s'est progressivement structurée et a modernisé sa gestion suite à sa création en 2021 en renforçant ses équipes, les moyens alloués aux services et en développant ses missions pour répondre aux enjeux de continuité et de respect de la réglementation ;
- Du fait du contexte inflationniste traversé ces dernières années qui a renchéri le coût de la dette (livret A), les prix des prestations et fournitures et s'est traduit par des revalorisations salariales.

Les RRE ont progressé plus modérément car elles dépendent du volume d'eau consommé par les usagers et des tarifs pratiqués. La régie de l'eau n'a pas eu recours à la hauteur de ses besoins au levier tarifaire durant cette période afin de préserver le pouvoir d'achat des usagers dans un contexte difficile.

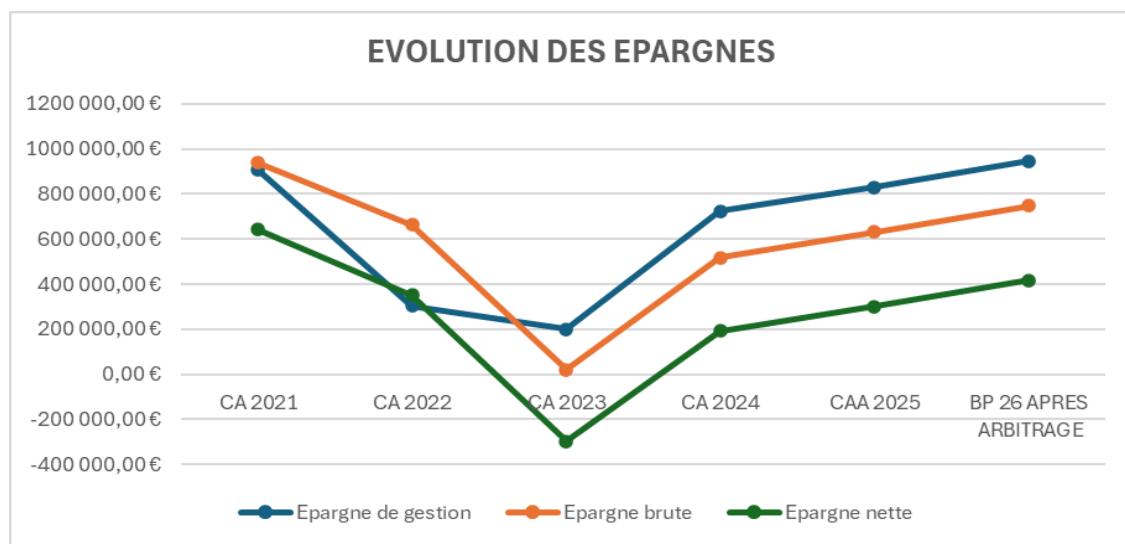
En 2026, les DRE vont baisser de 84k€, provenant essentiellement :

- Une baisse des charges à caractère général (-35k€) en lien avec la baisse des prix de l'énergie et une modification de l'imputation des dépenses de fournitures pour les travaux en régie ;
- Une hausse des dépenses de personnel de 85k€ en lien avec la création d'un poste de chargé de recouvrement afin d'appuyer administrativement la nouvelle régie de recettes et effectuer des actions de recouvrement auprès des redevables. Par ailleurs, la régie va remplacer un agent public durant son absence. Ce remplacement sera compensé par une recette de notre assureur. Enfin, la moitié des effectifs du SIELL sont des agents de droit public, ainsi en 2026 la régie va être confrontée à la hausse du taux de CNRACL et à la mise en œuvre de la participation employeur à la mutuelle de santé et à l'assurance prévoyance ;

- Une baisse de la redevance versée à l'Agence de l'eau pour la consommation d'eau potable de 125k€. Cette nouvelle redevance crée en 2024 et mis en application en 2025, est en lien avec la consommation d'eau facturée à l'usager (consommation X tarif au m³ décidé par l'Agence de l'eau). La régie collecte cette taxe au moment de la facturation et la reverse ensuite à l'Agence de l'eau. En 2025, les modalités des anciennes redevances et des nouvelles se sont additionnées (solde 2024 et redevance 2025). En 2026, la redevance est normalisée.

Les RRE devraient quant à elles progresser de 68k€ en 2026. L'augmentation des RRE est portée par la hausse de la consommation d'eau en 2026 comparable à 2025, à l'absence de hausse tarifaire et aux refacturations entre les budgets du SIELL, au budget principal de la CCLL et à la Commune de Lodève. Il est rappelé qu'en 2024, la collectivité a acté une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire et une hausse des tarifs.

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 26
70 Produits des services et ventes diverses	2 714 946,60 €	2 471 655,30 €	2 695 035,80 €	2 957 268,13 €	3 457 250,00 €	3 484 702,00 €
75 Autres produits de gestion courante	414,84 €	16 679,87 €	6 238,80 €	10 676,05 €	7 168,00 €	6 300,00 €
013 Atténuation de charges	7 612,53 €	1 542,29 €	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	2 722 973,97 €	2 489 877,46 €	2 701 274,60 €	2 971 544,18 €	3 464 418,00 €	3 498 002,00 €
011 Charges à caractère général	722 335,33 €	750 106,28 €	1 025 748,97 €	739 036,59 €	800 000,00 €	764 936,00 €
012 Charges de personnel	852 460,06 €	1 068 589,19 €	1 161 019,53 €	1 254 360,87 €	1 374 000,00 €	1 458 848,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1,53 €	9 988,49 €	35 790,30 €	43 137,21 €	47 910,00 €	41 830,00 €
014 Atténuation de produits	240 197,00 €	356 893,00 €	279 419,00 €	300 000,00 €	492 600,00 €	367 000,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	1 814 993,92 €	2 185 576,96 €	2 501 977,80 €	2 336 534,67 €	2 714 510,00 €	2 632 614,00 €
Retraitements des travaux en régie (+)				88 066,85 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	907 980,05 €	304 300,50 €	199 296,80 €	723 076,36 €	829 908,00 €	945 388,00 €
76 Produits financiers	0,00 €	104,10 €	1,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	147 361,14 €	128 536,90 €	162 545,78 €	196 019,90 €	200 236,00 €	197 200,00 €
Résultat financier (4)	-147 361,14 €	-128 432,80 €	-162 544,64 €	-196 019,90 €	-200 236,00 €	-197 200,00 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	203 483,12 €	530 195,19 €	15 481,97 €	3 047,07 €	11 000,00 €	10 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	24 233,66 €	42 445,45 €	33 414,39 €	11 116,19 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Résultat exceptionnel (5)	179 249,46 €	487 749,74 €	-17 932,42 €	-8 069,12 €	1 000,00 €	0,00 €
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	939 868,37 €	663 617,44 €	18 819,74 €	518 987,34 €	630 672,00 €	748 188,00 €
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	296 942,36 €	312 774,52 €	316 453,42 €	326 455,99 €	330 000,00 €	329 800,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	642 926,01 €	350 842,92 €	-297 633,68 €	192 531,35 €	300 672,00 €	418 388,00 €



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 26
Epargne de gestion en % des RRF	31,03%	10,08%	7,34%	24,31%	23,88%	26,95%
Epargne brute en % des RRF	32,12%	21,97%	0,69%	17,45%	18,15%	21,33%
Epargne nette en % des RRF	21,97%	11,62%	-10,96%	6,47%	8,65%	11,93%

Si entre 2021 et 2022 la reprises des excédents des communes a permis à la régie de l'eau d'afficher une situation financière satisfaisante, ses équilibres de gestion se sont progressivement détériorés pour atteindre en 2023 une situation critique.

Ainsi, depuis 2024 les efforts de gestion conciliés à un travail de développement des recettes d'exploitation ont permis à la régie d'afficher une situation financière satisfaisante qui sécurise la continuité du service et ouvre des perspectives pour conduire les investissements essentiels sous réserve d'un maintien à un haut niveau de nos soutiens (Agence de l'eau et Département). Notre capacité d'investissement reste cependant limitée et probablement insuffisante pour la réalisation des investissements que prévoira le schéma directeur futur.

B. La section d'investissement

En 2026, il est identifié 1,5M€ de dépenses d'équipement. Les principales dépenses d'équipement concerteront :

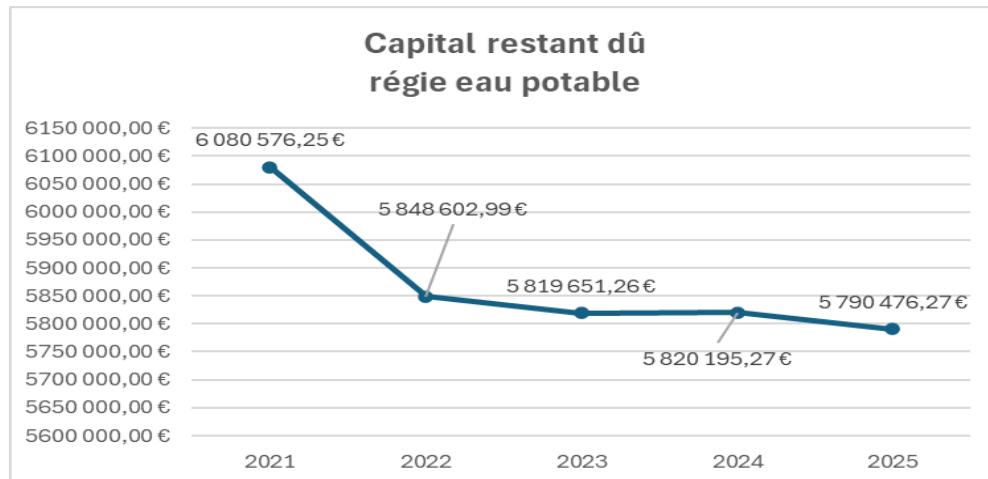
- la poursuite du schéma directeur de l'eau potable (266k€),
- les études pour l'interconnexion des réseaux entre Parlages et Aubaygues (40k€),
- les renouvellements de canalisation à Poujols en parallèle des projets communaux (70,8k€),
- la création de 2 nouveaux forages à Soumont (155k€),
- divers travaux de renouvellement et d'acquisition nécessaires au service.

Ces investissements seront financés grâce à l'autofinancement, les subventions de nos partenaires, les refacturations aux usagers et par un nouvel emprunt.

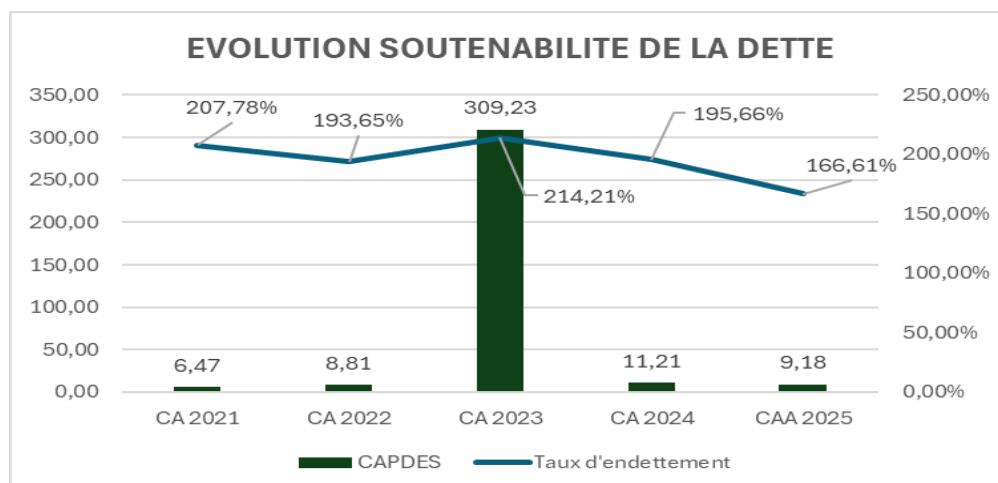
Ce nouvel emprunt est prévu au budget primitif à hauteur de 452k€, soit 122k€ de plus que le capital de la dette remboursé. Ce montant sera réduit suite à l'obtention des subventions qui vont être demandées (124k€) pour ne pas dépasser le montant du capital remboursé.

C. La dette

L'encours de dette de la régie de l'eau va s'élever à 5 790 476,27€ à fin 2025. Il se répartit sur 32 contrats.



Sur la période la régie de l'eau se désendette. En effet, l'encours de dette hérité des communes est particulièrement élevé et nécessite un désendettement couplé à une amélioration des ratios de gestion afin d'assurer sa soutenabilité.



Depuis la fin des reprises de résultats des communes en 2022, la capacité de désendettement a été lourdement dégradée (309,23 ans en 2023). Avec les efforts consentis sur la partie exploitation, cette dernière a été ramenée à des niveaux plus acceptables mais qui restent fragiles (9,18 ans en 2025).

Il faut rappeler que l'enjeu de la régie de distribution de l'eau potable est d'assurer la continuité de service dans le temps.

Les investissements d'un SPIC sont en grande partie productifs d'épargne (accroissement des recettes, évitement de dépenses, réalisation d'économies). Ils peuvent être financés par l'autofinancement, des subventions et par de l'emprunt bancaire. Si le volume de subvention publique semble à terme incertain, le recours au financement bancaire est particulièrement adapté à une régie de l'eau (annuité de remboursement du capital couverte par l'impact financier des investissements) et permet d'éviter de mobiliser excessivement l'usager à travers des hausses tarifaires.

Pour obtenir des financements bancaires, les différents budgets du SIELL doivent avoir des ratios de gestion sains et un endettement soutenable. A défaut, les établissements bancaires n'accepteront pas d'accompagner la régie dans ses investissements.

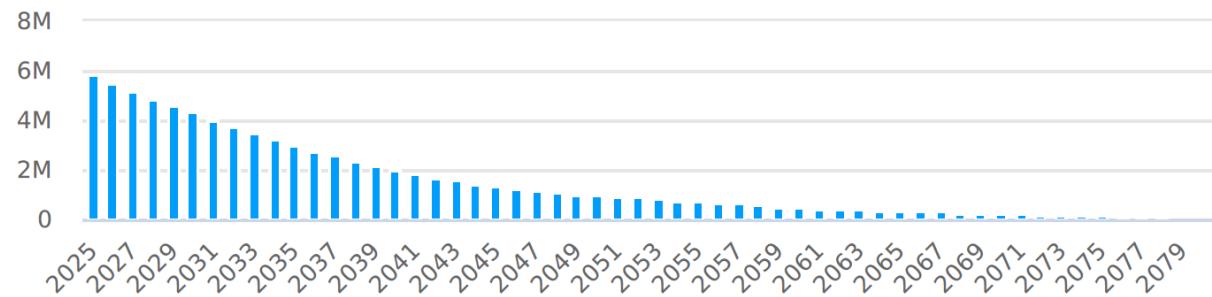
Ainsi, à l'issue de l'élaboration des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, il est souhaitable d'adopter des cibles d'indicateurs de gestion sains et réalistes qui impacteront les choix stratégiques du SIELL (comme toute entreprise) : fixation de taux d'épargne de gestion, brute et nette, planchers et d'une capacité de désendettement maximale. Ces règles permettront de garantir la bonne santé financière du SIELL, de sécuriser ses capacités d'investissement et crédibiliser sa gestion auprès des partenaires bancaires en vue d'un accroissement de son encours de dette pour mettre en œuvre les investissements prévus aux schémas directeurs.

L'encours de dette est relativement sécurisé et peu volatile dans un contexte normal avec une majorité de l'encours contracté à taux fixe (56,32%) ou indexé sur le livret A (39,55%). La part de l'encours réellement variable (taux interbancaires) est faible avec 4,12% de l'encours total.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	3 108 854 €	56,32%	2,72%
Variable	227 661 €	4,12%	4,79%
Livret A	2 183 285 €	39,55%	2,99%
Ensemble des risques	5 519 800 €	100,00%	2,91%

La durée de vie résiduelle de notre encours de dette fin 2025 sera de 26 ans et 7 mois, c'est-à-dire que dans 27 ans, en moyenne, nous aurons remboursé l'intégralité de l'encours de dette. De même, la durée de vie moyenne qui indique la durée nécessaire pour que la moitié de l'encours de notre dette soit remboursé, est de 13 ans et 10 mois.

Ainsi, notre encours de dette est peu optimisable (renégociation de sa dette avec un rallongement).



Il est à noter qu'au vu de la nature des investissements réalisés, notamment sur les réseaux, il est indispensable que la régie contracte des prêts d'une durée cohérente avec la durée de vie des investissements (entre 25 et 50 ans) financés.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 328 464 €	42,18%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 183 285 €	39,55%
CAISSE D'EPARGNE	775 417 €	14,05%
SFIL CAFFIL	192 235 €	3,48%
Agence de l'eau Seine Normandie	40 400 €	0,73%
Ensemble des prêteurs	5 519 800 €	100,00%

L'encours de dette se répartit essentiellement entre 3 acteurs : le Crédit agricole, la Banque des territoires (ex CDC) et la Caisse d'épargne.

2. Le budget annexe assainissement collectif

A. La section d'exploitation

DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION HORS PROVISION									
	Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 25	BP 26	EVOLUTION EN VALEUR SUR LA PERIODE	EVOLUTION EN % SUR LA PERIODE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	385 506,68 €	465 953,56 €	649 415,18 €	580 894,82 €	503 940,00 €	559 416,00 €	173 909,32 €	45,11%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	431 797,08 €	478 946,52 €	482 750,00 €	509 685,24 €	548 400,00 €	517 672,00 €	85 874,92 €	19,89%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 569,00 €	142 120,00 €	91 000,00 €	158 429,00 €	93 000,00 €	0,00 €	-40 569,00 €	-100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 500,16 €	26 815,59 €	9 776,24 €	3 001,71 €	12 000,00 €	13 530,00 €	-122 970,16 €	-90,09%
66	CHARGES FINANCIERES	133 732,83 €	124 980,19 €	153 922,31 €	169 117,25 €	155 500,00 €	133 000,00 €	-732,83 €	-0,55%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 941,00 €	11 042,42 €	23 451,61 €	7 669,68 €	7 000,00 €	15 000,00 €	-21 941,00 €	-59,39%
TOTAL DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION HORS PROVISION		1 165 046,75 €	1 249 858,30 €	1 410 315,34 €	1 428 797,70 €	1 319 840,00 €	1 238 618,00 €	73 571,25 €	6,31%

RECETTES D'EXPLOITATION HORS PROVISION									
	Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 25	BP 26	EVOLUTION EN VALEUR SUR LA PERIODE	EVOLUTION EN % SUR LA PERIODE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	582,96 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	0,00 €	-582,96 €	-100,00%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 555 634,28 €	1 442 678,26 €	1 547 545,27 €	1 485 300,32 €	1 653 706,00 €	1 556 426,00 €	791,72 €	0,05%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,65 €	1,06 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2,65 €	-100,00%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	62 219,35 €	0,00 €	0,00 €	37 286,77 €	0,00 €	0,00 €	-62 219,35 €	-100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	553 410,99 €	326 956,96 €	11 405,43 €	14 148,16 €	0,00 €	15 000,00 €	-538 410,99 €	-97,29%
TOTAL RECETTES RELLES D'EXPLOITATION HORS PROVISION		2 171 850,23 €	1 769 636,28 €	1 558 953,70 €	1 539 135,25 €	1 656 106,00 €	1 571 426,00 €	-600 424,23 €	-27,65%

Depuis la création de ce budget, les dépenses réelles d'exploitation (DRE) ont progressé de 73,5k€ (+6,31%) alors que les recettes réelles d'exploitation (RRE) ont baissé de 600k€ (-27,65%). En retraitant les reprises de résultats des communes membres sur les 2 premières années, la baisse des recettes d'exploitation sur la période est de 2,9% (-47k€).

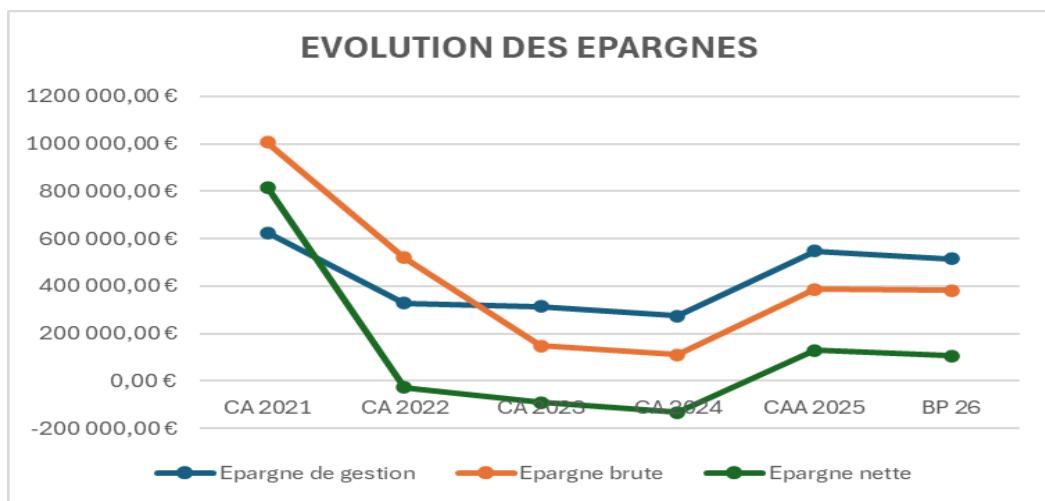
Ainsi, comme pour la régie de l'eau, la régie de l'assainissement a connu une dégradation de sa situation financière sur la période. La hausse des DRE a été contenue grâce à des efforts de gestion et suite à l'allègement de la redevance assainissement versée à l'Agence de l'eau. En RRE, la baisse correspond aux changements d'imputation des versements à l'Agence de l'eau (désormais uniquement en 011 et plus en 014/70) et à la fin de l'éligibilité aux subventions d'exploitation pour la performance épuratoire versées par l'Agence.

En 2026, les DRE vont se contracter de 81k€ en raison de :

- l'allègement du coût de la nouvelle redevance versée à l'Agence de l'eau ,
- le plan d'amortissement de la dette,
- l'évolution dans la clé de répartition de la masse salariale refacturée par le budget eau potable. En effet, afin de refléter plus fidèlement la réalité, cette dernière a été abaissée de 40% à 35%,
- la hausse du 011 est en lien avec les nouveaux marchés de prestation de services.

Les RRE sont attendues en stabilité (hors collecte redevance reversée à l'Agence de l'eau).

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 26
70 Produits des services et ventes diverses	1 555 634,28 €	1 442 678,26 €	1 547 545,27 €	1 485 300,32 €	1 653 706,00 €	1 556 426,00 €
74 Dotations et subventions	62 219,35 €			37 286,77 €	0,00 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante	2,65 €	1,06 €	3,00 €			0,00 €
013 Atténuation de charges	582,96 €			2 400,00 €	2 400,00 €	0,00 €
Recettes courantes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (1)	1 618 439,24 €	1 442 679,32 €	1 547 548,27 €	1 524 987,09 €	1 656 106,00 €	1 556 426,00 €
011 Charges à caractère général	385 506,68 €	465 953,58 €	649 415,18 €	580 894,82 €	503 940,00 €	559 416,00 €
012 Charges de personnel	431 797,08 €	478 946,52 €	482 750,00 €	509 685,24 €	548 400,00 €	517 672,00 €
65 Autres charges de gestion courante	136 500,16 €	26 815,59 €	9 776,24 €	3 001,71 €	12 000,00 €	13 530,00 €
014 Atténuation de produits	40 569,00 €	142 120,00 €	91 000,00 €	158 429,00 €	93 000,00 €	0,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	994 372,92 €	1 113 835,69 €	1 232 941,42 €	1 252 010,77 €	1 157 340,00 €	1 090 618,00 €
Retraitements des travaux en régie (+)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	624 066,32 €	328 843,63 €	314 606,85 €	272 976,32 €	548 766,00 €	515 808,00 €
76 Produits financiers						
66 Charges financières	133 732,83 €	124 980,19 €	153 922,31 €	169 117,25 €	155 500,00 €	133 000,00 €
Résultat financier (4)	-133 732,83 €	-124 980,19 €	-153 922,31 €	-169 117,25 €	-155 500,00 €	-133 000,00 €
77 Produits exceptionnels hors cessions	553 410,99 €	326 956,96 €	11 405,43 €	14 148,16 €	0,00 €	15 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	36 941,00 €	11 042,42 €	23 451,61 €	7 669,68 €	7 000,00 €	15 000,00 €
Résultat exceptionnel (5)	516 469,99 €	315 914,54 €	-12 046,18 €	6 478,48 €	-7 000,00 €	0,00 €
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	1 006 803,48 €	519 777,98 €	148 638,36 €	110 337,55 €	386 266,00 €	382 808,00 €
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	189 198,17 €	548 117,87 €	238 919,73 €	242 306,78 €	257 200,00 €	278 000,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	817 605,31 €	-28 339,89 €	-90 281,37 €	-131 969,23 €	129 066,00 €	104 808,00 €



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	BP 26
Epargne de gestion en % des RRF	28,73%	18,58%	20,18%	17,74%	33,14%	32,82%
Epargne brute en % des RRF	46,36%	29,37%	9,53%	7,17%	23,32%	24,36%
Epargne nette en % des RRF	37,65%	-1,60%	-5,79%	-8,57%	7,79%	6,67%

La dégradation sur la période a les mêmes ressorts que la régie de l'eau, tout comme l'amélioration dont les premiers impacts sont constatés en 2025 et devraient se poursuivre en 2026. Cette amélioration reste cependant limitée et compte tenu des investissements à réaliser, insuffisante pour mettre en œuvre les préconisations du schéma directeur si d'autres mesures ne sont pas prises.

B. La section d'investissement

En 2026, il est identifié 1,27M€ de dépenses d'équipement. Les principales dépenses d'équipement concerteront :

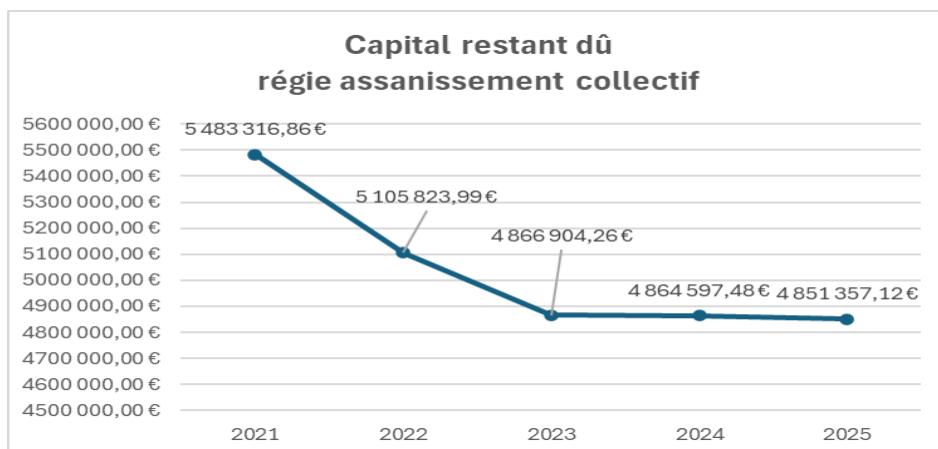
- la poursuite du schéma directeur de l'eau de l'assainissement (204k€),
- les renouvellements de canalisation à Poujols en parallèle des projets communaux (118,5k€),
- des travaux de remise aux normes du réseau de Lodève (280k€),
- la création d'une STEP et des réseaux au mas Delon (187k€),
- divers travaux de renouvellement et d'acquisition nécessaires au service.

Ces investissements seront financés grâce à l'autofinancement, les subventions de nos partenaires, les refacturations aux usagers et par un nouvel emprunt.

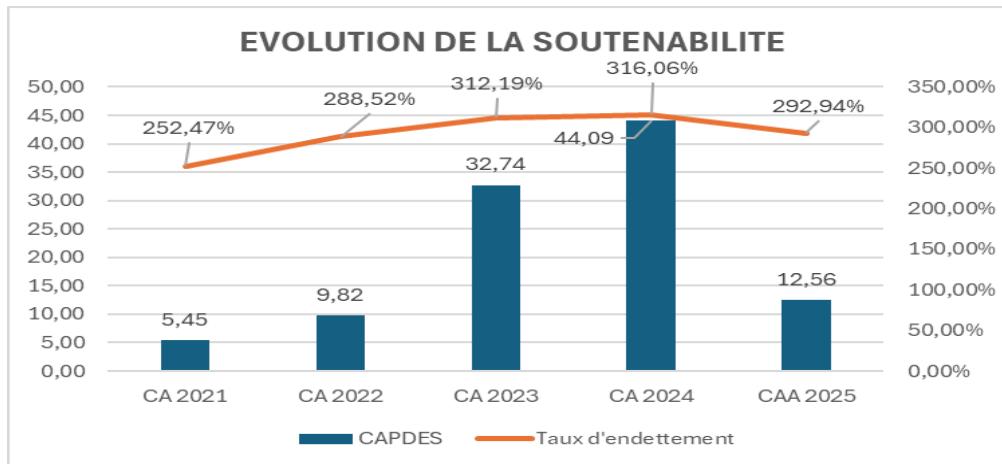
Un nouvel emprunt est prévu au budget primitif à hauteur de 392k€, soit 114k€ de plus que le capital de la dette remboursé. Ce montant sera réduit suite à l'obtention des subventions qui vont être demandées (203k€) pour ne pas dépasser le montant du capital remboursé.

C. La dette

L'encours de dette de la régie de l'assainissement va s'élever à 4 851 357,12€ à fin 2025. Il se répartit sur 37 contrats.



Comme la régie de l'eau, sur la période la régie de l'assainissement se désendette et est confrontée à la même problématique d'un endettement hérité des communes, trop conséquent au regard de sa situation financière.

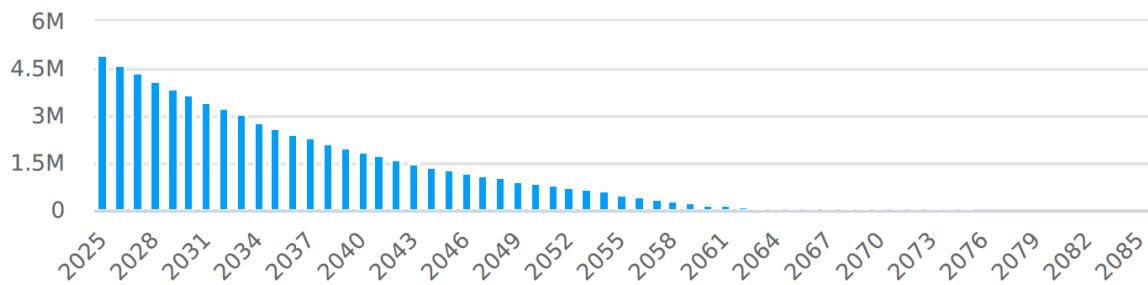


L'encours de dette actuel empêche la régie de projeter de nouveaux investissements nécessaires à la continuité de service dans le temps. Il faut noter la nette amélioration attendue en 2025 suite aux différentes mesures prises.

L'encours de dette est relativement sécurisé et peu volatile dans un contexte normal avec une majorité de l'encours contracté à taux variable indexé sur le livret A (61,36%) ou à taux fixe (38,37%). La part de l'encours réellement variable (taux interbancaires) est faible avec 0,27% de l'encours total.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 815 624 €	38,37%	2,93%
Variable	12 565 €	0,27%	2,55%
Livret A	2 903 443 €	61,36%	3,41%
Ensemble des risques	4 731 632 €	100,00%	3,22%

La durée de vie résiduelle de notre encours de dette fin 2025 sera de 25 ans et 11 mois, c'est-à-dire que dans 26 ans, en moyenne, nous aurons remboursé l'intégralité de l'encours de dette. De même, la durée de vie moyenne qui indique la durée nécessaire pour que la moitié de l'encours de notre dette soit remboursé, est de 13 ans et 9 mois. Ainsi, notre encours de dette est peu optimisable (renégociation de sa dette avec un rallongement).



Il est à noter qu'au vu de la nature des investissements réalisés, notamment sur les réseaux, il est indispensable que la régie contracte des prêts d'une durée cohérente avec la durée de vie des investissements (entre 25 et 50 ans) financés.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 959 712 €	62,55%
CREDIT AGRICOLE	835 234 €	17,65%
CAISSE D'EPARGNE	739 743 €	15,63%
SFIL CAFFIL	196 942 €	4,16%
Ensemble des prêteurs	4 731 632 €	100,00%

L'encours de dette se répartit essentiellement entre 3 acteurs : le Crédit agricole, la Banque des territoires (ex CDC) et la Caisse d'épargne.

3. Le budget annexe assainissement non collectif

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes grâce au produit des contrôles périodiques, des visites de conception et la réalisation des diagnostics assainissement obligatoires lors d'une transaction immobilière pour les biens d'habitation non raccordés au réseau d'assainissement public.

Les dépenses et recettes seront stables par rapport au BP 26.

Dépenses	CA 2024	BUDGET 2025	BP 26
Chapitre	CA 2024	BUDGET 2025	BP 26
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 893,10	10 700,00	8 562,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 000,00	39 000,00	42 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	306,00	138,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	262,54	500,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	0,00
Total Dépenses	43 155,64	51 506,00	51 200,00
Recettes			
Chapitre	CA 2024	BUDGET 2025	BP 26
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	57 132,00	51 506,00	51 200,00
Total Recettes	57 132,00	51 506,00	51 200,00
TOTAL GENERAL	13 976,36	0,00	0,00